

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 490

19 février 2016

SOMMAIRE

AKT Holdings S. à r.l.	23502	EKIAM Management S.à r.l.	23519
Amaris Group S.A.	23504	E Oppenheimer & Son Property (Luxem- bourg) Limited	23475
Arthus Gestion S.à r.l.	23478	ESI Luxembourg S.à r.l.	23475
Barogida S.A.	23478	Ethique	23475
Baye-Sang Consulting S.A.	23478	Faro International S.A.	23475
BDRelectro S.à r.l.	23478	Felten Promotions S.à r.l.	23476
Beauty In The City	23478	FGA (Luxembourg) S.A.	23476
behave!	23479	Fiduciaire Générale de Marnach S.à r.l.	23475
B.J.C.D.LUX	23478	Fidumarine S.à r.l.	23476
Blackstone Perpetual Topco S.à r.l.	23496	Fluxinvest International S.A.	23519
BR Asia III TMK 2 Holdings S.à r.l.	23506	Isaac Newton S.A.	23520
BR Asia III TMK 3 Holdings S.à r.l.	23508	LaSalle Japan Logistics II L4, S.à r.l.	23516
BR Japan Core Plus TMK 3 Holdings S.à r.l.	23512	LogAxes Austria III S.à r.l.	23520
BR Japan Core Plus TMK 6 Holdings S.à r.l.	23480	LogAxes Austria II S.à r.l.	23518
BR Japan Core Plus TMK Holdings S.à r.l.	23510	log Capital Management S.à r.l.	23479
BRL Prime Holdco S.à r.l.	23488	MHC	23476
Caetano S.à r.l.	23474	Mitex Sàrl	23477
Cemtec S.à r.l.	23514	Select-Location S.à r.l.	23477
CEPF Winterberg S.à r.l.	23474	Sport Distribution & Events Lux S.à r.l.	23477
Commandite Financière S.A.	23474	Summit Partners VP-A S. à r.l.	23477
Conter-Lehners S.à.r.l.	23474	Sutius S.A.	23479
D2T Services S.A.	23476	Vallis Construction Sector Consolidation	23477
DE COM Luxembourg S.A.	23474	Vayana S.A.	23479
		Z.A.G. S.A.	23479

Caetano S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4140 Esch-sur-Alzette, 38, rue Victor Hugo.
R.C.S. Luxembourg B 154.685.

Le Bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 04 janvier 2016.

CAETANO S.A R.L.

L-4140 ESCH/ALZETTE

Référence de publication: 2016002749/12.

(160001049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2016.

CEPF Winterberg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 172.323.

Le bilan de la société au 31/12/2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2016002761/12.

(160000813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2016.

Commandite Financière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2538 Luxembourg, 1, rue Nicolas Simmer.
R.C.S. Luxembourg B 71.946.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2016002775/10.

(160000636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2016.

CLL, Conter-Lehners S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5770 Weiler-la-Tour, 9A, rue du Schlammestee.
R.C.S. Luxembourg B 76.985.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016002780/10.

(160001058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2016.

DE COM Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 78.175.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016002809/10.

(160001278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2016.

E Oppenheimer & Son Property (Luxembourg) Limited, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 175.000,00.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 83.381.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société
Un mandataire*

Référence de publication: 2016002824/11.

(160000707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2016.

ESI Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8080 Bertrange, 2, rue Pletzer.
R.C.S. Luxembourg B 141.045.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016002860/10.

(160001442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2016.

Ethique, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5540 Remich, 33, rue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 191.470.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Signature
Mandataire*

Référence de publication: 2016002861/11.

(160001141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2016.

Faro International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 70.858.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Extrait sincère et conforme
FARO INTERNATIONAL S.A.*

Référence de publication: 2016002887/11.

(160001085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2016.

Fiduciaire Générale de Marnach S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9237 Diekirch, 3, place Guillaume.
R.C.S. Luxembourg B 97.209.

Les comptes annuels au 30 juin 2015 (date de fusion par absorption) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016002876/11.

(160001343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2016.

Felten Promotions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8392 Nospelt, 21, rue de Goebblange.

R.C.S. Luxembourg B 98.555.

Les comptes annuels pour la période allant du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016002888/10.

(160001192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2016.

FGA (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 61.096.

Le Bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 2015.

CHOTIN Barbara.

Référence de publication: 2016002891/10.

(160000661) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2016.

Fidumarine S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 92.433.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2016.

Référence de publication: 2016002897/10.

(160001457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2016.

MHC, Société Anonyme.

Siège social: L-1229 Luxembourg, 1, rue Bender.

R.C.S. Luxembourg B 183.628.

LWM, ayant son siège social au 4, rue Petermelchen, L-2370 Howald et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 69890, a démissionné de ses fonctions de dépositaire des actions au porteur avec effet au 11 décembre 2015.

Pour la société

Un administrateur

Référence de publication: 2015200283/12.

(150224852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2015.

D2T Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 170.251.

Les comptes annuels arrêtés au 31/12/12 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

D2T Services S.A.

Société anonyme

Référence de publication: 2016002823/12.

(160000948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2016.

Mitex Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3429 Dudelange, 196, route de Burange.
R.C.S. Luxembourg B 174.635.

Le bilan au 31.12.2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 2016.

Pour ordre
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.
Boîte Postale 1307
L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2016002216/14.

(160000264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2016.

Select-Location S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8805 Rambrouch, 32, rue Principale.
R.C.S. Luxembourg B 173.852.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016001598/10.

(150240915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2016.

Sport Distribution & Events Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9759 Knaphoscheid, 1, Am Dahl.
R.C.S. Luxembourg B 173.492.

Le bilan et l'annexe légale de l'exercice au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016001613/10.

(150240024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2016.

Summit Partners VP-A S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2341 Luxembourg, 5, rue du Plébiscite.
R.C.S. Luxembourg B 128.263.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2016001629/10.

(150239744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2016.

Vallis Construction Sector Consolidation, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 169.301.

Les comptes annuels au 30 septembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 30 décembre 2015.

Référence de publication: 2016001718/10.

(150240077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2016.

Barogida S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3330 Crauthem, 16, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 171.688.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016002692/9.

(160001385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2016.

Baye-Sang Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 105.966.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016002694/9.

(160000662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2016.

BDRelectro S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5442 Roedt, 54, rue de Remich.

R.C.S. Luxembourg B 174.760.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016002697/9.

(160001075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2016.

Beauty In The City, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 30, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 183.397.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016002699/9.

(160000910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2016.

B.J.C.D.LUX, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8824 Perlé, 34, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 144.198.

Les comptes annuels au 31-12-14 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016002681/9.

(160000782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2016.

Arthus Gestion S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4994 Schouweiler, 104, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 137.665.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016002668/9.

(160001369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2016.

log Capital Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 2, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 191.655.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions, prises par l'associé unique de la Société, que:

- M. Ernesto PINHEIRO DOS SANTOS, né le 25 juin 1975 à Noisy-le-Grand (93), France, avec adresse professionnelle au 2, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, a été nommé gérant B de la Société, en remplacement de M. Christophe Lentschat, avec effet au 15 septembre 2015 et pour une durée indéterminée.

Pour LOG Capital Management S.à r.l.

Référence de publication: 2015200252/14.

(150224743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2015.

Vayana S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 8, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 120.575.

—
Les comptes consolidés au 30 septembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le commissaire

Référence de publication: 2016003354/10.

(160001246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2016.

Z.A.G. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 38, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 114.394.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2016003392/10.

(160000657) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2016.

behave!, Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 2, rue Pletzer.

R.C.S. Luxembourg B 168.649.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016003405/10.

(160002381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2016.

Sutius S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 66, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 176.776.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 9 décembre 2015.

Référence de publication: 2015199854/10.

(150223287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2015.

BR Japan Core Plus TMK 6 Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 162.071.

In the year two thousand and fifteen, on the third of December.

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

Mr. Julien DEMELIER-MOERENHOUT, notary clerk, residing professionally in L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, acting as proxy-holder, (the "Proxy-holder"), by virtue of three proxies given under private seal:

1) of the board of managers of "BR Japan Core Plus TMK 6 Holdings S.à r.l." having its registered office at 35a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg registered with the Trade and Companies Registry of Luxembourg under number B 162071 (the "Company");

2) of the private limited liability company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg "BR Japan Core Plus (Lux) S.à r.l.", having its registered office at 35a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Trade and Companies Registry of Luxembourg under number B 117656, owner of ninety nine (99) shares of the Company; and

3) of the public limited company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg "Luxembourg Corporation Company S.A.", having its registered office at 20, rue de la Poste, bâtiment Carré Bonn L-2346 Luxembourg, registered with the Trade and Companies Registry of Luxembourg under number B 37974, owner of one (1) share of the Company.

The said proxies, signed "ne varietur" by the Proxy-holder of the appearing parties and the officiating notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to enact the following:

The pre-designated parties "BR Japan Core Plus (Lux) S.à r.l." and "Luxembourg Corporation Company S.A." represent all the shareholders of the Company incorporated pursuant to a deed of Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg) on 26 May 2011, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2219 on 20 September 2011, corrected by Maître Francis KESSELER, prenamed on 14 November 2011, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 3124 on 20 December 2011, as amended pursuant to a deed of Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg) on 28 November 2013, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 494 on 24 February 2014.

The shareholders, represented as aforesaid, having recognized to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1. Transfer of one part held by Luxembourg Corporation Company S.A. to the remaining partner, BR Japan Core Plus (Lux) S.à r.l., for a purchase price of EUR (1.-);
2. Acknowledgment of the resignation of Luxembourg Corporation Company S.A. as independent manager of the Company and granting of a discharge to such manager;
3. Amendment and restatement of the Company's articles of association.

The partners, represented as aforesaid, request the undersigned notary to record the sole resolution:

First resolution

The company "Luxembourg Corporation Company S.A.", pre-designated, herewith transfers one (1) part of the Company to the other partner "BR Japan Core Plus (Lux) S.à r.l.", pre-designated, with immediate effect.

As the transferred part is not represented by any title instrument, the transferee is from today's date subject to all rights and obligations attaching to the transferred part.

The company "BR Japan Core Plus (Lux) S.à r.l.", pre-designated, accepts the transfer above described.

Price:

The present transfer is carried out in exchange for the purchase price agreed between the parties in the amount of one Euro (EUR 1.-) that the transferor declares and acknowledges to have received from the transferee prior to signature of the present deed.

Mr. Julien DEMELIER-MOERENHOUT, pre-named, acting as representative of the board of managers declares to accept the transfer of the part in the name of the Company in accordance with article 1690 of the Code Civil. He declares furthermore that he has no knowledge of any opposing claims or impediments to prevent the effect of the transfer.

"BR Japan Core Plus (Lux) S.à r.l.", pre-designated, representing the entire share capital, became the sole partner of the Company and passes the following resolutions (the "Sole Partner"):

Second resolution

The Sole Partner acknowledges the resignation of “Luxembourg Corporation Company S.A.”, pre-designated, as independent manager of the Company from the time of this meeting and full discharge to the manager for the fulfilment of its mandate until today.

Third resolution

Following previous resolutions, the Sole Partner decides to proceed to a complete reorganization of the articles of association, with immediate effect, as follows:

“ **Art. 1.** The above named party and all persons and entities who may become partners in the future (individually, the “Partner” and jointly, the “Partners”) hereby form a company with limited liability which will be governed by the laws pertaining to such an entity as well as by these articles of association (the “Articles of Association”).

Art. 2. The sole and exclusive purpose of the Company, and the nature of the business to be conducted or promoted by the Company, is (i) to acquire, own, hold, otherwise deal with and dispose of shares (the “TMK Shares”) of one Japanese tokutei mokuteki kaisha (“TMK”) and vote the TMK Shares and otherwise exercise its rights as a holder of the TMK Shares, (ii) to deliver and perform the documents executed in connection with the issuance by TMK of bonds to financing institutions or the taking of loans by TMK from financing institutions, and their successors and assigns (such financing institutions, collectively, the “Bondholder”), (iii) take up loans of any type by whatever means necessary from affiliated companies and (iv) to perform any acts incidental to the foregoing. The Company will not engage in any business unrelated to the foregoing nor shall the Company have any assets unrelated to the foregoing.

Art. 3. In order to remain at all times a single purpose entity, the Company shall:

- (i) maintain its books and records and bank accounts separate from those of any other person;
- (ii) maintain its assets in such a manner that is not costly or difficult to segregate, identify or ascertain;
- (iii) hold regular meetings, as appropriate, to conduct the business of the Company, and observe all customary organizational and operational formalities;
- (iv) hold itself out to creditors and the public as a legal entity separate and distinct from any other entity;
- (v) prepare separate tax returns and financial statements, or if the Company is a part of a consolidated group, then the Company shall be shown as a separate member of such group;
- (vi) allocate and charge fairly and reasonably any common employee or overhead shared with affiliates;
- (vii) transact all business with affiliates on an arm's length basis and pursuant to enforceable agreements;
- (viii) conduct business in its own name, and use separate stationery, invoices and checks;
- (ix) not commingle its assets or funds with those of any other person;
- (x) not assume, guarantee or pay the debts or obligations of any other person;
- (xi) pay its own liabilities out of its own funds;
- (xii) pay the salaries of its own employees and maintain a sufficient number of employees in light of its contemplated business operations;
- (xiii) not hold out its credit as being available to satisfy the obligations of others;
- (xiv) not acquire obligations or securities of its Partners or affiliates;
- (xv) not pledge its assets for the benefit of any other entity or make any loans or advances to any person except as permitted under Article 2 above;
- (xvi) correct any known misunderstanding regarding its separate identity; and
- (xvii) maintain adequate capital in light of its contemplated business operations.

Art. 4. The term of the Company is for an unlimited period.

Art. 5. The Company's denomination shall be “BR Japan Core Plus TMK 6 Holdings S.à r.l.”. The Company is a private limited liability company (Société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, and these Articles of Association.

Art. 6. The registered office of the Company is established in Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the Board of Managers of the Company.

Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board of Managers of the Company.

Where the Board of Managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 7. The Company's corporate capital is set at two million three hundred and thirty-four thousand eight hundred Japanese Yen (JPY 2,334,800-), represented by one hundred (100) parts in registered form of twenty-three thousand three hundred and forty-eight Japanese Yen (JPY 23,348-) each. All parts may be issued with a premium.

The Board of Managers (or as the case may be the Manager) may create such capital reserves from time to time as they may determine is proper (in addition to those which are required by law) and shall create a paid in surplus from funds received by the Company as issue premiums. The payment of any dividend or other distribution out of a reserve fund to holders of parts may be decided by the Board of Managers (or as the case may be the Manager).

Art. 8. The Company's parts are freely transferable between Partners.

They cannot be transferred inter vivos or mortis causa to non-partners only with the approval by a majority amounting to three-quarters of the corporate capital.

Art. 9. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of any Partner will not bring the Company to an end.

Art. 10. Neither creditors nor their heirs may for any reason create a charge over the assets or documents of the Company. For the avoidance of doubt, this Article 10 shall not prevent a Partner from pledging its parts if such Partner complies with article 189 of the 1915 Law.

Art. 11. The Company is managed by one or several managers (individually, the "Manager" and jointly, the "Managers"), not necessarily Partners, appointed by the Partners.

The Managers form a board of managers (the "Board of Managers").

In dealing with third parties, the Board of Managers has the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to perform or authorise any acts or operations connected with its object.

In order to be valid, resolutions of the Board of Managers must be passed by the vote of at least a simple majority of Managers present or represented during the meeting.

For the passing of certain resolutions set out in Article 12, the unanimous votes of all Managers is required. In the event of an equality of votes, any chairman of the Board of Managers that may be appointed by the Board of Managers, shall not have a casting vote.

The Managers may elect a chairman of their Board of Managers and determine the period for which he / she is to hold office; but if no such chairman is elected, or if at any meeting the chairman is not present within five minutes after the time appointed for holding the same, the Managers present may choose one of their number to be chairman of the meeting.

A Manager may participate in a meeting of the Board of Managers by conference telephone or other communications equipment by means of which all the persons participating in the meeting can communicate with each other at the same time.

Participation by a Manager in a meeting in this manner is treated as presence in person at that meeting. Unless otherwise determined by the Managers, the meeting shall be deemed to be held at the place where the chairman is at the start of the meeting.

Resolutions of the Board of Managers will be recorded in minutes and may be signed solely by the chairman.

A Manager may be represented at any meetings of the Board of Managers by a proxy appointed in writing by him / her. He / she must appoint as proxy another Manager of the Company. The vote of the proxy shall for all purposes be deemed to be that of the appointing Manager.

Written resolutions signed by all the Managers will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies thereof and may be evidenced by letter, telefax or similar communication.

Each Manager can bind the Company by his / her sole signature for the purposes of transactions regarding the general administration of the Company (e.g. signing of proxies) provided that any such transaction involves an amount of less than EUR 15,000.- (or equivalent in any other currency) or involves the filing of a return with a tax authority. In respect of all other transactions, any two Managers can bind the Company by their joint signatures. Signatory authority for any type of transaction may also be delegated by a resolution of the Managers to any one Manager or third party in the context of a specific transaction.

Art. 12. The unanimous consent of all Manager including, for the avoidance of doubt, the Independent Manager is needed for the following actions of the Company:

(a) Borrowing money or incurring indebtedness on behalf of the Company other than normal trade accounts payable, and

(b) Admitting to a creditor the Company's or TMK's inability to pay its debts generally.

Art. 13. The Company shall, to the fullest extent permitted by law, indemnify any person who is, or has been, a Manager or officer, against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him/her in connection with any investigation, claim, action, suit or proceeding in which he / she becomes involved as a party or otherwise by reason of his / her being or having been a Manager or officer of the Company or, at its request, of any other company of which the Company

is a shareholder or a creditor and from which he / she is not entitled to be indemnified by such company, and against amounts paid or incurred by him / her in the settlement thereof, except in relation to matters as to which he / she shall be finally adjudged in a court of competent jurisdiction in such investigation, claim, action, suit or proceeding to be liable for gross negligence, or wilful misconduct in the conduct of his / her office; in the event of settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which a court of competent jurisdiction has approved the settlement or the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty.

Art. 14. The Manager or Managers of the Company assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are simple authorised agents and are responsible only for the execution of their mandate.

Art. 15. Each Partner may take part in collective decisions of the Company irrespective of the number of parts which he / she owns.

Each partner has voting rights commensurate with the parts held by such Partner. Each Partner may appoint a proxy to represent him / her at meetings.

The Partners will have the power to appoint the Manager or Managers and to dismiss such Manager or Managers at any time in their discretion without giving reasons.

Art. 16. The Partners or Managers shall not, directly or indirectly, cause or permit any of the following to occur (each, a “Significant Action”) except by unanimous agreement of all Partners:

(i) filing or consenting to the filing of any bankruptcy or insolvency petition or otherwise instituting or consenting to any insolvency event with respect to the Company or TMK under any bankruptcy law or similar dissolution or liquidation law or statute of any jurisdiction, whether now or hereafter in effect;

(ii) making a settlement agreement with respect to or an assignment of all or substantially all of the assets of the Company or TMK for the benefit of creditors;

(iii) applying for, consenting to, approving of or acquiescing in any petition, application, proceeding or order for relief or the appointment of a conservator, trustee, supervisor, inspector, custodian or receiver for the Company or TMK or all or any substantial part of each of their respective assets;

(iv) stipulating or consenting to an attachment, execution or other judicial seizure of (or a proceeding to attach, execute or seize) all or substantially all of the Company's or TMK's assets;

(v) consolidating or merging the Company or TMK with or into any other person;

(vi) dissolving, reorganizing or liquidating the Company or TMK;

(vii) selling all or substantially all of the assets of the Company or TMK, or allowing Company or TMK to acquire all or substantially all of the assets or the business of any other person;

(viii) approving a restructuring or reorganization plan for the Company or TMK or any conversion of TMK to another form of entity; or

(ix) amending, revising or otherwise modifying the organizational documents of the Company or TMK.

Art. 17. The Company's financial year commences on the 1st of January and ends on the 31st of December.

Art. 18. Each year on the 31st of December, the books are closed and the Managers prepare an inventory including an estimate of the value of the Company's assets and liabilities as well as the Company's financial statements.

Art. 19. Each Partner may inspect the above inventory and the financial statements at the Company's registered office.

Art. 20. The amount stated in the annual inventory, after deduction of general expenses, amortization and other expenses represents the net profit of the Company.

Five per cent (5%) of this net profit of the Company is set aside to be put into a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the corporate capital. The balance may be used freely by the Partners.

The Board of Managers is authorised to proceed, as often as it deems appropriate and at any moment in time during the accounting year, to the payment of interim dividends, subject only to the two following conditions: the Board of Managers may only take the decision to distribute interim dividends on the basis of interim accounts drawn up within thirty (30) days before the date of the Board meeting; the interim accounts, which may be unaudited, must show that sufficient distributable profits exist.

The holders of parts in respect of which issue premiums have been paid will be entitled to distributions not only in respect of the share capital but also in respect of issue premiums paid by such holders reduced by any distributions of such issue premiums to the holders of such parts or any amounts of such issue premium used for the setting off of any realized or unrealised capital losses.

Art. 21. At the time of the winding up of the Company, the liquidation will be carried out by one or more liquidators, who may be Partners, and who are appointed by the general meeting of Partners who will determine their powers and

remuneration. The surplus after realisation of the assets and the payment of liabilities is distributed to the Partners in proportion to the parts held by them.

Art. 22. Each of the Partners will refer to legal provisions on all matters for which no specific provision is made in these Articles of Association.”

Expenses

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the Company as a result of the present deed, is approximately valued at one thousand one hundred euro (EUR 1.000,-).

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder of the appearing parties, known to the notary, by surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le trois décembre.

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

Monsieur Julien DEMELIER-MOERENHOUT, clerc de notaire, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, agissant en tant que mandataire, (le «Mandataire»), en vertu de trois procurations sous seing privé lui délivrées:

1) du conseil de gérance «BR Japan Core Plus TMK 6 Holdings S.à r.l.», ayant son siège social au 35a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 162071 (la «Société»);

2) de la société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg «BR Japan Core Plus (Lux) S.à r.l.», ayant son siège social au 35a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 117656, propriétaire de quatre-vingt dix-neuf (99) parts sociales de la Société; et

3) de la société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg «Luxembourg Corporation Company S.A.», ayant son siège social au 20, rue de la Poste, bâtiment Carré Bonn, L-2346 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 37974, propriétaire d'une (1) part sociale de la Société.

Lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par la Mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte afin d'être l'enregistrées avec lui.

Lesquelles parties comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire d'acter le suivant:

Les parties comparantes pré-désignées «BR Japan Core Plus (Lux) S.à r.l.» prénommée et «Luxembourg Corporation Company S.A.» sont les seules et uniques associées de la Société, constituée suivant acte notarié de Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché du Luxembourg) en date du 26 mai 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2219, le 20 septembre 2011, et rectifié par Maître Francis KESSELER, prénommé, le 14 novembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 3124, le 20 décembre 2011, tel que modifié par acte du notaire instrumentant le 28 novembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 494, le 24 février 2014.

Les associées, représentées comme ci-avant, ont déclaré avoir parfaite connaissance des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Transfert d'une part détenue par "Luxembourg Corporation Company S.A." à l'associée restante "BR Japan Core Plus (Lux) S.à r.l." pour un prix d'achat d'un Euro (EUR 1,-);

2. Acceptation de la démission de Luxembourg Corporation Company S.A. en tant que gérant indépendant de la Société et décharge accordée au gérant précité;

3. Modification et refonte des statuts de la Société.

Les associées, représentées comme ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

La société anonyme “Luxembourg Corporation Company S.A.”, pré-désignée, cède par les présentes une (1) part sociale de la Société à l'autre associée, la société à responsabilité limitée “BR Japan Core Plus (Lux) S.à r.l.”, pré-nommée, avec effet immédiat.

La part cédée n'étant représentée par aucun instrument de titre, le cessionnaire est, à partir de ce jour, subrogé dans tous les droits et obligations attachés à la part cédée.

La société “BR Japan Core Plus (Lux) S.à r.l.”, pré-désignée, déclare accepter la cession de part décrite ci-dessus.

Prix:

La présente cession de part a eu lieu pour et moyennant le prix convenu entre parties de un euro (1,-EUR) que la cédante reconnaît et déclare avoir reçu du cessionnaire avant la signature du présent acte et en dehors de la présence du notaire.

Monsieur Julien DEMELIER-MOERENHOUT, pré-qualifié, agissant en sa qualité de représentant(e) du conseil de gérance déclare accepter la cession de part, au nom de la société conformément à l'article 1690 nouveau du Code Civil et déclare qu'il n'a connaissance d'aucune opposition ni empêchement qui puisse arrêter ou empêcher l'effet de la susdite cession.

“BR Japan Core Plus (Lux) S.à r.l.”, pré-nommée, représentant l'intégralité du capital social, est devenue associée unique de la Société et a pris les résolutions suivantes (“l'Associée Unique”)

Deuxième résolution

L'Associée Unique prend acte de la démission de “Luxembourg Corporation Company S.A.”, pré-nommée, en tant que gérant indépendant de la Société avec effet immédiat et donne décharge pleine et entière au gérant pour l'accomplissement de son mandat jusqu'à ce jour.

Troisième résolution

Suite aux résolutions précédentes, l'Associée Unique décide de procéder à une refonte totale des statuts de la société, avec effet immédiat, comme suit

« **Art. 1^{er}**. La propriétaire actuelle des parts et tous ceux qui pourront le devenir par la suite (au singulier «l'Associé» et conjointement les «Associés»), forme une société à responsabilité limitée (la «Société») qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

Art. 2. Le seul et unique objet de la Société, et la nature des activités à mener ou promouvoir par la Société est (i) d'acquérir, d'être propriétaire, de détenir ou d'acheter, de vendre ou de disposer des actions (les «Actions TMK») d'une tokutei mokuteki kaisha de droit japonais («TMK») et de voter sur les Actions TMK et autrement d'exercer ses droits en tant que détenteur des Actions TMK, (ii) de délivrer et se plier aux documents signés en connexion avec l'émission par TMK d'obligations à des institutions financières ou contracter des prêts par TMK de la part d'institutions financières, leur successeurs et ayant droits (de telles institutions financières les «Obligataires»), (iii) de contracter des prêts de tout type quelqu'en soit la manière de la part de sociétés affiliées et (iv) de faire tout acte accessoire à ce qui vient d'être nommé. La Société ne conduira pas des affaires qui ne sont pas liées à ce qui vient d'être énuméré et elle ne pourra détenir des actifs sans lien avec ce qui est énuméré.

Art. 3. Dans le but de rester une société à l'objet unique à chaque moment la Société:

- (i) gardera ses livres, archives et comptes bancaires distincts de ceux de toute autre personne;
- (ii) gardera ses actifs de telle manière qu'ils soient aisément identifiables, reconnaissables et séparables, et ce à moindre coût;
- (iii) tiendra régulièrement des assemblées de manière appropriée en vue de mener les affaires de la Société, et observera tous les usages liés aux formalités d'organisation et de fonctionnement;
- (iv) se présentera envers les créiteurs et le public comme une personne morale séparée et distincte de toute autre personne morale;
- (v) préparera des déclarations d'impôts et des états de finances séparés, ou si la Société fait partie d'un groupe consolidé, alors la Société sera présentée comme un membre séparé de ce groupe;
- (vi) allouera et partagera équitablement et raisonnablement tout employé commun ou les frais afférents avec les affiliés;
- (vii) traitera toute affaire avec les sociétés affiliées comme si elles n'étaient pas liées et selon un contrat exigible;
- (viii) gèrera l'entreprise en son nom propre, et gardera son matériel de bureau, factures et chèques distincts;
- (ix) ne mélangera pas ses actifs ou ses fonds avec toute autre personne;
- (x) n'assumera, ne garantira ou ne paiera les dettes ou obligations d'aucune autre personne;
- (xi) payera ses propres dettes avec ses propres capitaux;
- (xii) paiera les salaires de ses propres salariés et maintiendra un nombre suffisant d'employés à la lumière de transactions envisagées;
- (xiii) ne présentant pas son crédit comme disponible pour satisfaire les obligations des autres;

(xiv) n'acquerra pas les titres ou obligations de ses Associés ou affiliés;

(xv) ne gagera pas ses propres actifs au bénéfice d'autres entités ou, prêtera ou avancera des fonds à toute autre personne à l'exception des dispositions de l'article 2 ci-avant;

(xvi) corrigera tout malentendu concernant son identité distincte;

(xvii) maintiendra un capital adéquat à la lumière des transactions envisagées; et

Art. 4. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 5. La Société prend la dénomination de "BR Japan Core Plus TMK 6 Holdings S.à r.l.". La Société est une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, et notamment par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, ainsi que par ses statuts.

Art. 6. Le siège social de la Société est établi dans la Commune de Luxembourg. Il pourra être transféré à n'importe quel endroit au Grand-Duché de Luxembourg par une résolution du Conseil de Gérance de la Société.

Des succursales, des filiales ou autres bureaux pourront être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg ou ailleurs par une résolution du Conseil de Gérance de la Société.

Dans l'éventualité où le Conseil de Gérance de la Société détermine que des développements ou événements extraordinaires politiques ou militaires ont eu lieu ou sont imminents et que ces développements ou événements pourraient entraver les activités normales de la Société à son siège social, ou avec la facilité de communication entre ce bureau et les personnes ailleurs, le siège social pourra temporairement être transféré ailleurs jusqu'à la complète cessation de ces circonstances extraordinaires. De telles mesures temporaires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, qui, nonobstant le transfert temporaire de son siège social, restera une société de droit luxembourgeois.

Art. 7. Le capital social est fixé à deux millions trois cent trente-quatre mille huit cents Yen Japonais (JPY 2.334.800,-) représenté par cent (100) parts sociales de vingt-trois mille trois cent quarante-huit Yen Japonais (JPY 23.348,-) chacune.

L'émission des parts peut être assortie d'une prime d'émission.

Le Conseil de Gérance (ou s'il y a lieu le Gérant) pourra créer ponctuellement les réserves qu'il jugera appropriées (en plus des réserves légales) et créera une réserve destinée à recevoir les primes d'émissions reçues par la Société lors de l'émission et de la vente de ses parts sociales. Le paiement de tout dividende ou de toute autre distribution résultant d'un fonds de réserve aux détenteurs de parts pourra être décidé par le Conseil de Gérance (ou s'il y a lieu le Gérant).

Art. 8. Les parts sociales de la Société sont librement cessibles entre Associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-Associés que moyennant l'agrément d'au moins les trois quarts du capital social.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou déconfiture d'un Associé ne mettent pas fin à la Société.

Art. 10. Ni les créanciers, ni leurs ayant droit ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société. Etant entendu que cet Article 10 ne doit pas empêcher un Associé de mettre en gage ses parts sociales si tel Associé se conforme à l'article 189 de la Loi de 1915.

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants (individuellement le "Gérant" et collectivement les "Gérants"), Associés ou non, nommés par l'assemblée des Associés.

Les Gérants forment un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance").

Le Conseil de Gérance a vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour faire ou autoriser les actes et opérations relatifs à son objet.

Pour être valides, les résolutions du Conseil de Gérance doivent être approuvées par le vote d'au moins une majorité simple des Gérants présents ou représentés au moment de la réunion. Pour l'adoption des résolutions décrites dans l'article 12, l'unanimité de tous les Gérants est requise. En cas de partage de voix, un président du Conseil de Gérance qui pourra être nommé n'aura pas de vote prépondérant.

Les Gérants peuvent nommer un président du Conseil de Gérance et déterminer la durée pour laquelle il est nommé. Si aucun président n'est nommé ou lorsque le président nommé n'est pas présent dans les cinq minutes qui suivent l'heure fixée pour la réunion, les Gérants peuvent choisir parmi eux et nommer un nouveau président.

Un Gérant pourra participer à la réunion du Conseil de Gérance par conférence téléphonique ou tout autre moyen de communication permettant aux personnes présentes de communiquer entre elles. Un Gérant qui assiste à la réunion de la façon décrite ci-dessus sera considéré comme ayant été présent en personne. Sauf décision contraire des Gérants, la réunion est considérée comme ayant été tenue au lieu où le président a initié la réunion.

Un procès-verbal des décisions prises lors d'une réunion du Conseil de Gérance sera dressé et le cas échéant pourra être signé uniquement par le président de la réunion du Conseil de Gérance.

Un Gérant peut se faire représenter lors des réunions du Conseil de Gérance, à condition de remettre une procuration écrite à la personne de son choix. Cette personne doit nécessairement être un autre membre du Conseil de Gérance. Le vote du représentant sera traité comme si le Gérant représenté avait voté en personne.

Les résolutions écrites signées par tous les Gérants auront la même validité et efficacité que si elles avaient été prises lors d'une réunion dûment convoquée et tenue. Ces signatures pourront figurer sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une même résolution et pourront être prouvées par lettre, télécopie ou tous moyens similaires de communication.

Chaque Gérant peut engager la Société par sa seule signature (par exemple signature de procuration) à condition qu'une telle transaction implique un montant inférieur à 15.000,- EUR (ou somme équivalente dans toute autre devise) ou par la signature de toute déclaration fiscale quelque soit le montant de cette déclaration. Pour toute autre transaction, deux Gérants peuvent engager la Société par leur signature conjointe. Un pouvoir de signature pour tous types de transactions peut être aussi délégué par une résolution du Conseil de Gérance à un seul Gérant ou à un tiers dans le contexte d'une transaction spécifique.

Art. 12. L'unanimité de tous les Gérants est nécessaire pour les actes suivants de la Société

(a) prêter de l'argent ou devenir débiteur en nom de la Société sauf en ce qui concerne les relations commerciales journalières; et

(b) admettre l'incapacité de la société ou la TMK de payer ses dettes envers ses créiteurs.

Art. 13. La Société indemniserà, dans le sens le plus large permis par la loi, toute personne qui est ou qui a été, un Gérant ou fondé de pouvoir de la Société, des responsabilités et des dépenses raisonnablement occasionnées ou payées par cette personne en relation avec toutes enquêtes, demandes actions ou tous procès dans lesquels elle a été impliquée en tant que partie ou auxquels elle est ou aura été partie en sa qualité de Gérant ou de fondé de pouvoir de la Société ou pour avoir été à la demande de la Société, gérant ou fondé de pouvoir de toute autre société dont la Société est actionnaire ou créditrice et par laquelle elle ne serait pas indemnisée par cette société ainsi que de montants payés ou occasionnés par elle dans le cadre du règlement de ceux-ci, sauf le cas où dans pareils enquêtes, demandes actions ou procès, elle sera finalement condamnée pour négligence ou faute ou mauvaise administration dans l'exécution de son mandat; en cas d'arrangement extrajudiciaire, une telle indemnité ne sera accordée que pour des matières couvertes par l'arrangement dont une cour compétente a approuvé l'arrangement ou si la Société est informée par son avocat-conseil que le gérant ou le fondé de pouvoir en question n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs.

Art. 14. Aucun des Gérants de la Société ne contracte à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Ils sont de simples mandataires et ne sont responsables que l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Chaque Associé peut participer aux décisions collectives de la Société quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent.

Chaque Associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque Associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Le ou les Gérants sont nommés par les Associés et sont révocables ad nutum par ceux-ci.

Art. 16. Les Associés ou Gérants ne causeront ou ne permettront pas, directement ou indirectement, les transactions suivantes (chacune appelée une «Action Significative»), sauf accord unanime des tous les Associés:

(i) déposer ou consentir au dépôt, d'une demande de déclaration de faillite ou d'insolvabilité ou autrement instituer ou consentir à un événement d'insolvabilité en relation avec la Société ou TMK sous toute loi concernant les faillites ou liquidations dans toute juridiction, en vigueur aujourd'hui ou à l'avenir;

(ii) la conclusion d'une transaction en relation avec ou la cession de tout ou d'une partie substantielle des actifs de la Société ou de TMK au bénéfice des créiteurs;

(iii) solliciter, consentir approuver ou acquiescer à une requête, demande, procédure ou un redressement ou la nomination d'un tuteur, un administrateur de biens, un superviseur, inspecteur, dépositaire ou receveur de la Société ou TMK pour tout ou une partie substantielle de ses actifs;

(iv) stipuler ou consentir à une saisie conservatoire, une exécution ou toute autre saisie judiciaire de (ou une procédure de saisie, exécution ou confiscation) tout ou une partie substantielle des actifs de la Société ou TMK;

(v) consolider ou fusionner la Société ou TMK avec une autre personne;

(vi) dissoudre, réorganiser ou liquider la Société ou TMK

(vii) vendre tout ou une partie substantielle des actifs de la Société ou TMK ou permettre à la Société ou TMK d'acquérir tout ou une partie substantielle des actifs ou de l'entreprise d'une autre personne;

(viii) faire ou approuver un plan de restructuration ou de réorganisation pour la Société ou TMK ou la conversion de TMK en une autre forme d'entité;

(ix) amender, réviser ou autrement modifier les documents constitutifs de la Société ou TMK.

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 18. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes de la Société sont arrêtés et les Gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société ainsi que le bilan de la Société.

Art. 19. Tout Associé peut consulter l'inventaire et le bilan au siège social de la Société.

Art. 20. Les produits de la Société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et amortissements et charges, constituent le bénéfice net de la Société.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée des Associés.

Le Conseil de Gérance est autorisé à procéder autant de fois qu'il le juge opportun et à tout moment de l'année sociale, au paiement des dividendes intérimaires sous le respect seulement des deux conditions suivantes: le Conseil de Gérance ne peut prendre la décision de distribuer des dividendes intérimaires que sur la base des comptes intérimaires préparés dans les trente (30) jours avant la date dudit Conseil de Gérance; les comptes intérimaires, qui pourront ne pas être audités, doivent attester qu'il existe un bénéfice distribuable suffisant.

Tous les détenteurs des parts émises avec une prime d'émission pourront recevoir des distributions non seulement en rapport avec le capital social, mais également en rapport avec les primes d'émissions payées, dont il y a lieu de déduire toute distribution de ces primes d'émissions aux Associés détenteurs de ces parts ou toute partie de ces primes d'émission utilisée pour compenser les moins-values réalisées ou latentes.

Art. 21. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés, qui fixeront les pouvoirs et émoluments.

L'excédent après réalisation des actifs et le paiement du passif sera distribué aux Associés dans la proportion des parts sociales détenues par chaque Associé.

Art. 22. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents Statuts, chacun des Associés se réfère aux dispositions légales.”

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge, s'élève approximativement à mille cent euros (EUR 1.100,-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des comparantes, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. À la demande des mêmes comparantes il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite au mandataire des parties comparantes, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. DEMELIER-MOERENHOUT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 04 décembre 2015. 2LAC/2015/27779. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 10 décembre 2015.

Référence de publication: 2015200046/466.

(150224871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2015.

BRL Prime Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 488, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 202.112.

STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the third day of December.

Before Us, Maître Carlo WERSANDT, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Greeneden Lux 3 S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 488, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg register of commerce and companies under number B 164868 and having a share capital of two million seven hundred ninety-six thousand forty-one US Dollars (USD 2,796,041.-),

here represented by Mrs Alexia UHL, lawyer, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal on December 3, 2015.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (“société à responsabilité limitée”):

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby formed a société à responsabilité limitée under the name of "BRL Prime Holdco S.à r.l." (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company shall be to acquire, hold, manage and dispose of participating interests, in any form whatsoever, in Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities, rights and assets through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way, to acquire patents and licences, to manage and develop them.

The Company may borrow and raise funds, including, but not limited to, borrowing money in any form or obtaining any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, debentures, promissory notes, and other debt or equity instruments, convertible or not, on a private basis for the purpose listed above.

The Company can also enter into the following transactions, it being understood that the Company will not enter into any transaction, which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

- lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies;
- give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person;
- enter into agreements, including, but not limited to any kind of credit derivative agreements, partnership agreements, underwriting agreements, marketing agreements, distribution agreements, management agreements, advisory agreements, administration agreements and other services contracts, selling agreements, or other in relation to its purpose;

The Company may also perform all commercial, technical and financial operations, if these operations are likely to enhance the above-mentioned objectives as well as operations directly or indirectly linked to the activities described in this article.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited duration.

Art. 4. The registered office of the Company is established in Luxembourg. It may be transferred to any other place in the City of Luxembourg by means of a resolution of the Board of Managers. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

B. Share capital - Shares

Art. 5. The Company's share capital is set at fifteen thousand US Dollars (USD 15,000.-), represented by fifteen thousand (15,000) shares with a par value of one US Dollar (USD 1.-) each.

The Company may establish a share premium account (the "Share Premium Account") into which any premium paid on any share is to be transferred. Decisions as to the use of the Share Premium Account are to be taken by the partners subject to the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended and these Articles.

The Company may, without limitation, accept equity or other contributions without issuing shares or other securities in consideration for the contribution and may credit the contributions to one or more accounts. Decisions as to the use of any such accounts are to be taken by the Shareholder(s) subject to the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended and these Articles. For the avoidance of doubt, any such decision may, but need not, allocate any amount contributed to the contributor.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Each share gives right to a fraction of the assets and profits of the company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 6. The shares held by the sole partner are freely transferable among living persons and by way of inheritance or in case of liquidation of joint estate of husband and wife.

In case of more partners, the shares are freely transferable among partners. In the same case they are transferable to non-partners only with the prior approval of the partners representing at least three quarters of the capital. In the same case the shares shall be transferable because of death to non-partners only with the prior approval of the owners of shares representing at least three quarters of the rights owned by the survivors.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by the decision of the sole partner or, should this happen, by approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.

C. Management

Art. 10. The Company shall be managed by a board of managers composed of three members at least, who need not be partners of the Company.

The managers shall be elected by a resolution of the partners for an unlimited duration. A manager may be removed with or without cause and replaced at any time by a resolution adopted by the partners.

In the event of a vacancy in the office of a manager because of death, retirement or otherwise, the remaining managers may elect, by majority vote, a manager to fill such vacancy until the next resolution of the partners ratifying such election.

Art. 11. The board of managers may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the partners.

The board of managers shall meet upon call by the chairman or two managers at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside at all meetings of partners and the board of managers, but in his absence the managers or the board of managers may appoint another chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least twenty-four hours in advance of the time set for such meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meetings. This notice may be waived by the consent in writing or by fax or e-mail of each manager.

Separate notice shall not be required for meetings at which all the managers are present or represented and have declared that they had prior knowledge of the agenda as well as for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by fax or, provided the genuineness thereof is established, electronic transmission, another manager as his proxy. One manager can represent more than one of his/her co-managers.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decision shall be taken by a majority of the votes of the managers present or represented at such meeting.

In the event that any manager of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company (other than that arising by virtue of serving as a manager, officer or employee in the other contracting party), such manager shall make known to the board of managers such personal interest and shall not consider, or vote on such transactions, and such manager's interest therein shall be reported to the next succeeding meeting of partners.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 12. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting, or by two managers.

Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, by the secretary or by two managers.

Art. 13. The board of managers is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interest. All powers not expressly reserved by law or by the present articles to the resolution of the partners fall within the competence of the board of managers.

Art. 14. The Company will be bound by the sole signature of any manager of the Company, as well as by the joint or single signature of any person or persons to whom specific signatory powers shall have been delegated by the board of managers.

Art. 15. To the extent permissible under Luxembourg Law and provided that, to the extent applicable, discharge has been granted by the general meeting of shareholders for any liability resulting from the performance of their duties, the Managers, auditor, secretary and other officers, servants or agents for the time being of the Company shall be indemnified out of the assets of the Company from and against all actions, costs, charges, losses, damages and expenses, which they or any of them shall or may incur or sustain by reason of any contract entered into or any act done, concurred in, or omitted, on or about the execution of their duty or supposed duty or in relation thereto except such (if any) as they shall incur or sustain by or through their own willful act, neglect or default respectively and except as provided for in article 59 paragraph 2 of the Luxembourg company law, and none of them shall be answerable for the act, receipts, neglects or defaults of the other or others of them, or for joining in any receipt for the sake of conformity, or for any bankers or other persons with whom any moneys or effects belonging to the Company shall or may be lodged or deposited for safe custody, or for any

bankers, brokers, or other persons into whose hands any money or assets of the Company may come, or for any defect of title of the Company to any property purchased, or for the insufficiency or deficiency or defect of title of the Company, to any security upon which any moneys of the Company shall be invested, or for any loss or damage occasioned by an error of judgment or oversight on their part, or for any other loss, damage or misfortune whatsoever which shall happen in the execution of their respective offices or in relation thereto, except the same shall happen by or through their own willful neglect or default respectively.

D. Decisions of the sole partner - Collective decisions of the partners

Art. 16. The sole partner exercises the powers devolved to the meeting of partners by the dispositions of section XII of the law of August 10, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof all decisions, which exceed the powers of the managers are taken by the sole partner.

In case of more partners the decisions, which exceed the powers of the managers shall be taken by the meeting.

Each partner may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares, which he owns. Each partner is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Any issuance of shares as a result of the conversion of convertible bonds or other similar financial instruments shall mean the convening of a prior general meeting of partners in accordance with the provisions of Article 7 above. Each convertible bond or other similar financial instrument shall be considered for the purpose of the conversion as a subscription for shares to be issued upon conversion.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 17. The Company's financial year runs from the first of January to the thirty-first of December of each year.

Art. 18. Each year, as at the thirty-first of December, there will be drawn up a record of the assets and liabilities of the Company, as well as a profit and loss account.

The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the legal reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amount to one tenth of the issued capital but must be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The excess is attributed to the sole partner or distributed among the partners. However, the sole partner or, as the case may be, the meeting of partners may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

The board of managers may decide to pay interim dividends to the sole partner or the partners, as applicable, before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to Luxembourg law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended from time to time, or these articles of association and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned may be recovered from the sole partner or the relevant partners, as applicable.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 19. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be partners, and which are appointed by the general meeting of partners, which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realization of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners proportionally to the shares of the Company held by them.

Art. 20. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of August 10, 1915 on commercial companies and amendments thereto.

Transitional disposition

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31st, 2016.

Subscription - Payment

The Articles of the Company thus having been established, the fifteen thousand (15,000) shares have been subscribed by the sole partner, Greeneden Lux 3 S.à r.l., pre-designated and represented as said before, and entirely paid up by the aforesaid subscriber by payment in cash, so that the amount of fifteen thousand US Dollar (USD 15,000.-) is from this day

on at the free disposal of the Company, as it has been proved to the officiating notary by a bank certificate, who states it expressly.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand one hundred Euros (EUR 1,100.-).

Sole shareholder's resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named party, representing the entirety of the subscribed share capital and exercising the powers devolved to the Shareholders' Meeting, passed, through its proxyholder, the following resolutions:

1) The following persons are appointed as managers of the Company for an undetermined period and with immediate effect:

- Ms. Séverine MICHEL, born on July 19, 1977 in Epinal, France, with professional address at 488, route de Longwy, L-1940 Luxembourg; and

- Mr. Cédric PEDONI, born on March 24, 1975 in Villerupt, France, with professional address at 488, route de Longwy, L-1940 Luxembourg; and

- Mr. Paul ARMSTRONG, born on November 1, 1973 in Chichester, United Kingdom, with professional address at 80 Pall Mall, London, SW1Y 5ES, United Kingdom

- The Company shall have its registered office at 488 route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, he/she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le troisième jour du mois de décembre,

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Greeneden Lux 3 S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 488, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 164868, et ayant un capital social de deux millions sept cent quatre-vingt-seize mille quarante-et-un US Dollars (USD 2.796.041,-),

ici représentée par Madame Alexia UHL, juriste, résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 3 décembre 2015.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte de la constitution d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

A. Nom - Durée - Objet - Siège - Social

Art. 1^{er}. Il est formé, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "BRL Prime Holdco S.à r.l." (ci-après la "Société") laquelle sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la disposition de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères; l'acquisition de tous titres, droits et actifs par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière, l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et mise en valeur.

La Société peut emprunter et lever des fonds, y compris, mais sans être limité à, emprunter de l'argent sous toutes formes et obtenir des prêts sous toutes formes et lever des fonds à travers, y compris, mais sans être limité à, l'émission d'obligations, de titres de prêt, de billets à ordre et d'autres titres de dette ou de capital convertibles ou non, dans le cadre de l'objet décrit ci-dessus.

La Société peut également entrer dans les transactions suivantes, étant entendu que la Société n'entrera pas dans une quelconque transaction qui l'engagerait dans une quelconque activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- accorder des prêts sans limitation à ses filiales, sociétés liées ou toute autre société, y compris, les fonds provenant d'emprunts, d'émission de titres de prêt ou de titres de capital;
- accorder des garanties, mises en gage, transférer, nantir, créer et accorder des sûretés sur tout ou partie de ses actifs, garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de tout autre société et, plus généralement, dans son propre intérêt ou dans celui de toute autre société ou personne.
- entrer dans des accords, y compris, mais non limité à n'importe quelle sorte d'accords de dérivée de crédit, d'accords d'association, d'accords de garantie, d'accords de marketing, d'accords de distribution, d'accords de gestion, d'accords de conseil, d'accords d'administration et d'autres contrats de services, d'accords de vente, ou d'autre en rapport avec son objet social.

La Société peut également faire toutes opérations commerciales, techniques et financières, si ces opérations sont utiles à la réalisation de son objet tel que décrit dans le présent article ainsi que des opérations directement ou indirectement liées aux activités décrites dans cet article.

Art. 3. La durée de la Société est illimitée.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg. Il pourra être transféré à n'importe qu'elle autre place dans la ville de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché du Luxembourg qu'à l'étranger.

B. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à quinze mille US Dollars (USD 15.000,-), représenté par quinze mille (15.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un US Dollar (USD 1,-) chacune.

La Société peut créer un compte de prime d'émission (le "Compte de Prime d'Emission") sur lequel toute prime d'émission payée pour toute part sociale sera versée. Les décisions quant à l'utilisation du Compte de Prime d'Emission doivent être prises par les associés sous réserve de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée et des présents Statuts.

La Société peut, sans limitation, accepter du capital ou d'autres apports sans émettre de parts sociales ou autres titres en contrepartie de l'apport et peut créditer les apports à un ou plusieurs comptes. Les décisions quant à l'utilisation de tels comptes seront prises par les associés sous réserve de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée et des présents Statuts. Pour écarter tout doute, toute décision peut, mais n'a pas besoin de, allouer tout montant apporté à l'apporteur.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Chaque part donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la Société en proportion directe au nombre des parts existantes.

Art. 6. Les parts sociales détenues par l'associé unique sont librement transmissibles entre vifs et par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant décision de l'associé unique ou si le cas se réalise, moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés n'entraînent pas la dissolution de la Société.

C. Gérance

Art. 10. La société est gérée par un conseil de gérance composé de trois membres au moins, lesquels ne seront pas nécessairement associés de la Société.

Les gérants sont élus par une résolution des associés pour une durée illimitée. Un gérant peut être révoqué avec ou sans motif et remplacé à tout moment par une décision des associés.

En cas de vacance d'un poste d'un gérant pour cause de décès, démission ou toute autre cause, les gérants restants pourront élire, à la majorité des votes, un gérant pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la confirmation de cette élection par les associés.

Art. 11. Le conseil de gérance peut nommer un président parmi ses membres ainsi qu'un vice-président. Il pourra alors être désigné un secrétaire, gérant ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des conseils de gérance et des associés.

Les réunions du conseil de gérance seront convoquées par le Président ou par deux gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le Président est tenu de présider toutes les réunions d'associés et tous les conseils de gérance, cependant en son absence les associés ou les membres du conseil de gérance pourront nommer un président pro-tempore par vote à la majorité des voix présentes à cette réunion ou à ce conseil.

Un avis écrit portant sur toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour ladite réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans l'avis de convocation. Il peut être renoncé à cette convocation écrite sur accord de chaque gérant donné par écrit en original, téléfax ou e-mail.

Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions du conseil de gérance au cours desquelles l'ensemble des gérants sont présents ou représentés et ont déclaré avoir préalablement pris connaissance de l'ordre du jour de la réunion ainsi que pour toute réunion se tenant à une heure et à un endroit prévus dans une résolution adoptée préalablement par le conseil de gérance.

Tout gérant peut se faire représenter aux conseils de gérance en désignant par écrit soit en original, soit par téléfax, soit par un moyen de communication électronique dont l'authenticité aura pu être établie, un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter un ou plusieurs de ses co-gérants.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des membres est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance. Les décisions seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à une telle réunion.

Au cas où un gérant de la Société aurait un intérêt personnel opposé dans une quelconque affaire de la Société (autre qu'un intérêt opposé survenu en sa qualité de gérant, préposé ou employé d'une autre partie en cause) ce gérant devra informer le conseil de gérance d'un tel intérêt personnel et opposé et il ne pourra délibérer ni prendre part au vote sur cette affaire. Un rapport devra, par ailleurs, être fait au sujet de l'intérêt personnel et opposé de ce gérant à la prochaine assemblée des associés.

Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, et communiquer entre elles. Une réunion peut ainsi ne se tenir qu'au moyen d'une conférence téléphonique. La participation par ce moyen à une réunion est considérée avoir été assurée en personne.

Le conseil de gérance peut à l'unanimité prendre des résolutions portant sur un ou plusieurs documents par voie circulaire pourvu qu'elles soient prises après approbation de ses membres donnée au moyen d'un écrit original, d'un facsimile, d'un e-mail ou de tous autres moyens de communication. L'intégralité formera le procès-verbal attestant de la résolution prise.

Art. 12. Les procès-verbaux des conseils de gérance seront signés par le Président et, en son absence, par le président pro-tempore qui aurait assumé la présidence d'une telle réunion, ou par deux gérants.

Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le Président, le secrétaire ou par deux gérants.

Art. 13. Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts aux associés sont de la compétence du conseil de gérance.

Art. 14. La Société sera engagée par la seule signature de chacun des gérants de la Société ou encore par les signatures conjointes ou uniques de toute autre personne à qui de tels pouvoirs de signature auraient été délégués par le conseil de gérance.

Art. 15. Pour autant que la Loi luxembourgeoise l'autorise et à condition que décharge ait été accordée par l'assemblée générale des associés concernant toute responsabilité résultant de l'exercice de leurs fonctions, les gérants, commissaires aux comptes, secrétaires, employés ou agents de la Société seront indemnisés sur l'actif de la Société contre toute action, coûts, charges, pertes, dommages et dépenses qu'ils auront encouru pour cause de signature de contrats ou de tout action effectuée ou omise directement ou indirectement liée à l'exercice de leurs fonctions, excepté s'ils les ont encouru suite à leur propre acte de malveillance, négligence, ou défaut et excepté selon les provisions de l'article 59 paragraphe 2 de la Loi luxembourgeoise sur les sociétés, et aucun d'entre eux ne devra être responsable collectivement pour un acte, négligence ou défaut commis par l'un ou l'autre d'entre eux, ou pour avoir agi conjointement dans un but de conformité, ou encore pour un banquier ou toute autre personne auprès duquel des actifs de la Société pourraient être déposés, ou pour un banquier, broker ou toute autre personne dans les mains desquelles des actifs de la Société ont été remis, ou pour un défaut de titre de la Société pour l'achat de tout bien, pour l'absence ou l'invalidité de titres détenus la Société alors que des fonds de la Société ont été investis, pour toute perte ou dommage occasionné par une erreur de jugement ou d'inadvertance de leur part, pour toute perte, dommage ou inconvénients de toute sorte qui se produiraient dans l'exercice de leurs fonctions respectives ou en relation avec leurs fonctions, excepté s'ils sont causés par leur propre malveillance, négligence ou défaut.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives d'associés

Art. 16. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Il s'en suit que toutes les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

En cas de pluralité d'associés, les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants seront prises en assemblée.

Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts sociales qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Toute émission de parts sociales suite à la conversion d'obligations convertibles ou d'autres instruments financiers similaires entraîne la convocation préalable d'une assemblée générale d'associés conformément aux dispositions de l'Article 7 ci-dessus. Pour les besoins de la conversion, chaque obligation convertible ou autre instrument financier similaire sera considérée comme une souscription de parts sociales à émettre lors de la conversion.

E. Exercice social - Bilan - Répartitions

Art. 17. L'exercice social commencera le 1^{er} janvier et se terminera le 31 décembre de chaque année.

Art. 18. Chaque année, au dernier jour du mois de décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Le solde créditeur du compte de pertes et profits après déduction tous dépenses, amortissements, charges et provisions représentent le bénéfice net de la société. Chaque année il est prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net qui sera alloué à la réserve légale.

Ce prélèvement cesse d'être obligatoire quand la réserve légale atteint dix pourcent du capital social, étant entendu que ce prélèvement doit reprendre jusqu'à ce que le fond de réserve soit entièrement reconstitué si, à tout moment et pour quelque raison que ce soit, il a été entamé.

Le surplus est attribué à l'associé unique ou est distribué entre les associés. Cependant l'associé unique ou l'assemblée générale des associés peut décider selon vote majoritaire en vertu des dispositions légales applicables que le bénéfice, après déduction de la réserve sera reporté ou alloué à une réserve spéciale.

Le conseil de gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires à l'associé unique ou aux associés, le cas échéant, avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée ou selon les présents statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés soient récupérables par l'associé unique ou aux associés, le cas échéant.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 19. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2016.

Souscription - Libération

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les quinze mille (15.000) parts sociales ont été souscrites par l'associé unique, Greeneden Lux 3 S.à r.l., préqualifiée et représentée comme dit ci-avant, et entièrement libérées par le souscripteur prônant moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de quinze mille euros (EUR 15.000,-) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille cent euros (EUR 1.100,-).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, la partie comparante précitée, représentant la totalité du capital social et exerçant les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des Associés, a pris, au travers de son mandataire, les résolutions suivantes:

- 1) Les personnes suivantes sont nommées Gérants de la Société pour une durée indéterminée et avec effet immédiat:
 - Madame Séverine MICHEL, née le 19 juillet 1977 à Epinal, France, ayant son adresse professionnelle au 488, route de Longwy, L-1940 Luxembourg; et
 - Monsieur Cédric PEDONI, né le 24 mars 1975 à Villerupt, France, ayant son adresse professionnelle à 488, route de Longwy, L-1940 Luxembourg;
 - Monsieur Paul ARMSTRONG, né le 1^{er} novembre 1973 à Chichester, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle au 80 Pall Mall, Londres, SW1Y 5ES, Royaume-Uni.
- 2) Le siège social de la Société est établi au 488, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, celle-ci-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. UHL, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 4 décembre 2015. 2LAC/2015/27782. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 10 décembre 2015.

Référence de publication: 2015200048/425.

(150225134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2015.

Blackstone Perpetual Topco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 7.501.653,25.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 173.008.

In the year two thousand and fifteen on the ninth day of November.

Before us, Maître Danielle Kolbach, notary residing in Redange-sur-Attert, acting in replacement of Maître Henri Helinckx, notary residing in Luxembourg, who will be the depositary of the present deed.

THERE APPEARED:

1) Blackstone Family Investment Partnership (Cayman) VI -ESC L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, with registered office at 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Cayman Islands, registered with the Registrar of Limited Partnerships, Cayman Islands under number WK-47430,

here represented by Mr Urbain Gwiza, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal,

2) Blackstone Capital Partners (Cayman) VI IT-A L.P., an exempted limited partnership existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships in the Cayman Islands under number WK-68503,

here represented by Mr Urbain Gwiza, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal,

3) Blackstone Capital Partners (Cayman) VI IT-B L.P., an exempted limited partnership existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships in the Cayman Islands under number WK-68509,

here represented by Mr Urbain Gwiza, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal, and

4) Blackstone Capital Partners (Cayman) VI IT-C L.P., an exempted limited partnership existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships in the Cayman Islands under number WK-68506,

here represented by Mr Urbain Gwiza, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal.

The said proxies, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties are all the shareholders, representing the entire share capital of Blackstone Perpetual Topco S.à r.l. (hereinafter the “Company”), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 173.008, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on 22 November 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 4 January 2013 under number 21. The articles of association have been amended for the last time on 30 June 2014 pursuant to a deed of the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 18 September 2014 under number 2520.

The appearing parties representing the entire share capital declare having waived any notice requirement, the general meeting of shareholders is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the following agenda:

Agenda

1) Decision to reduce the share capital of the Company by two million eight hundred eighty-five thousand seven hundred thirty-three euro and seventy-six cent (EUR 2,885,733.76) in order to reduce it from its present amount of ten million three hundred eighty-seven thousand three hundred eighty-seven euro and one cent (EUR 10,387,387.01) to seven million five hundred one thousand six hundred fifty-three euro and twenty-five cent (EUR 7,501,653.25) by cancellation of the two hundred and eighty-eight million five hundred and seventy-three thousand three hundred and seventy-six (288,573,376) shares of the Company, having a nominal value of one cent (EUR 0.01) each, that are temporarily held by the Company.

2) Subsequent amendment of article 5.1 of the Company’s articles of incorporation.

3) Decision to confer all powers to the Company’s manager(s) to execute, for and on behalf of the Company, all documents, agreements, certificates, instruments and do everything necessary in connection with the cancellation of the shares.

Then the voting shareholders took the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides to reduce the share capital of the Company by two million eight hundred eighty-five thousand seven hundred thirty-three euro and seventy-six cent (EUR 2,885,733.76) in order to reduce it from its present amount of ten million three hundred eighty-seven thousand three hundred eighty-seven euro and one cent (EUR 10,387,387.01) to seven million five hundred one thousand six hundred fifty-three euro and twenty-five cent (EUR 7,501,653.25) by cancellation of the three million one hundred seventy-one thousand one hundred thirty-six (3,171,136) class A shares, three million one hundred seventy-one thousand one hundred thirty-six (3,171,136) class B shares, three million one hundred seventy-one thousand one hundred thirty-six (3,171,136) class C shares, three million one hundred seventy-one thousand one hundred thirty-six (3,171,136) class D shares, three million one hundred seventy-one thousand one hundred thirty-six (3,171,136) class E shares, three million one hundred seventy-one thousand one hundred thirty-six (3,171,136) class F shares, three million one hundred seventy-one thousand one hundred thirty-six (3,171,136) class G shares, three million one hundred seventy-one thousand one hundred thirty-six (3,171,136) class H shares, three million one hundred seventy-one thousand one hundred thirty-six (3,171,136) class I shares and two hundred sixty million thirty-three thousand one hundred fifty-two (260,033,152) class J shares of the Company, having a nominal value of one cent (EUR 0.01) each, that are temporarily held by the Company.

The shares are held as follows:

- 1.- Blackstone Family Investment Partnership (Cayman) VI -ESC L.P., prenamed,
 - twenty-thousand six hundred and eight (20,608) class A shares,
 - twenty-thousand six hundred and eight (20,608) class B shares,
 - twenty-thousand six hundred and eight (20,608) class C shares,
 - twenty-thousand six hundred and eight (20,608) class D shares,
 - twenty-thousand six hundred and eight (20,608) class E shares,
 - twenty-thousand six hundred and eight (20,608) class F shares,
 - twenty-thousand six hundred and eight (20,608) class G shares,
 - twenty-thousand six hundred and eight (20,608) class H shares,
 - twenty-thousand six hundred and eight (20,608) class I shares,
 - one million six hundred and eighty-nine thousand eight hundred and fifty-six (1,689,856) class J shares,
- 2.- Blackstone Capital Partners (Cayman) VI IT-A L.P., prenamed,
 - two million seven hundred and thirty-nine thousand nine hundred and nine (2,739,909) class A shares
 - two million seven hundred and thirty-nine thousand nine hundred and nine (2,739,909) class B shares
 - two million seven hundred and thirty-nine thousand nine hundred and nine (2,739,909) class C shares
 - two million seven hundred and thirty-nine thousand nine hundred and nine (2,739,909) class D shares

two million seven hundred and thirty-nine thousand nine hundred and nine (2,739,909) class E shares
 two million seven hundred and thirty-nine thousand nine hundred and nine (2,739,909) class F shares
 two million seven hundred and thirty-nine thousand nine hundred and nine (2,739,909) class G shares
 two million seven hundred and thirty-nine thousand nine hundred and nine (2,739,909) class H shares
 two million seven hundred and thirty-nine thousand nine hundred and nine (2,739,909) class I shares
 two hundred and twenty-four million six hundred and seventy-two thousand five hundred and thirty-eight (224,672,538)
 class J shares

3.- Blackstone Capital Partners (Cayman) VI IT-B L.P., prenamed,

two million seven hundred and forty-two thousand five hundred and six (2,742,506) class A shares
 two million seven hundred and forty-two thousand five hundred and six (2,742,506) class B shares
 two million seven hundred and forty-two thousand five hundred and six (2,742,506) class C shares
 two million seven hundred and forty-two thousand five hundred and six (2,742,506) class D shares
 two million seven hundred and forty-two thousand five hundred and six (2,742,506) class E shares
 two million seven hundred and forty-two thousand five hundred and six (2,742,506) class F shares
 two million seven hundred and forty-two thousand five hundred and six (2,742,506) class G shares
 two million seven hundred and forty-two thousand five hundred and six (2,742,506) class H shares
 two million seven hundred and forty-two thousand five hundred and six (2,742,506) class I shares
 two hundred and twenty-four million eight hundred and eighty-five thousand four hundred and ninety-two (224,885,492)
 class J shares

4.- Blackstone Capital Partners (Cayman) VI IT-C L.P., prenamed:

two million seven hundred and forty thousand five hundred and fifty-two (2,740,552) class A shares
 two million seven hundred and forty thousand five hundred and fifty-two (2,740,552) class B shares
 two million seven hundred and forty thousand five hundred and fifty-two (2,740,552) class C shares
 two million seven hundred and forty thousand five hundred and fifty-two (2,740,552) class D shares
 two million seven hundred and forty thousand five hundred and fifty-two (2,740,552) class E shares
 two million seven hundred and forty thousand five hundred and fifty-two (2,740,552) class F shares
 two million seven hundred and forty thousand five hundred and fifty-two (2,740,552) class G shares
 two million seven hundred and forty thousand five hundred and fifty-two (2,740,552) class H shares
 two million seven hundred and forty thousand five hundred and fifty-two (2,740,552) class I shares
 two hundred and twenty-four million seven hundred and twenty-five thousand two hundred and sixty-four (224,725,264)
 class J shares

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the general meeting decides to amend article 5.1 of the Company's articles of incorporation, which article shall henceforth read as follows:

“The Company's share capital is set at seven million five hundred one thousand six hundred fifty-three euro and twenty-five cent (EUR 7,501,653.25), represented by

- eight million two hundred and forty-three thousand five hundred and seventy-five (8,243,575) Class A Shares,
 - eight million two hundred and forty-three thousand five hundred and seventy-five (8,243,575) Class B Shares,
 - eight million two hundred and forty-three thousand five hundred and seventy-five (8,243,575) Class C Shares,
 - eight million two hundred and forty-three thousand five hundred and seventy-five (8,243,575) Class D Shares,
 - eight million two hundred and forty-three thousand five hundred and seventy-five (8,243,575) Class E Shares,
 - eight million two hundred and forty-three thousand five hundred and seventy-five (8,243,575) Class F Shares,
 - eight million two hundred and forty-three thousand five hundred and seventy-five (8,243,575) Class G Shares,
 - eight million two hundred and forty-three thousand five hundred and seventy-five (8,243,575) Class H Shares,
 - eight million two hundred and forty-three thousand five hundred and seventy-five (8,243,575) Class I Shares, and
 - six hundred seventy-five million nine hundred seventy-three thousand one hundred fifty (675,973,150) Class J Shares,
- each Share with a nominal value of one cent (EUR 0.01) and with such rights and obligations as set out in the present Articles.

Each Share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.”

Third resolution

To the extent required, the general meeting decides to confer all powers to the Company's manager(s) to execute, for and on behalf of the Company, all documents, agreements, certificates, instruments and do everything necessary in connection with the cancellation of the shares.

Expenses

The costs, expenses, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of this deed are estimated at EUR 2,500.-

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing parties and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le neuf novembre.

Par-devant nous, Maître Danielle Kolbach, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, agissant en remplacement de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, ce dernier restant dépositaire de la présente minute.

ONT COMPARU:

1) Blackstone Family Investment Partnership (Cayman) VI -ESC L.P., un limited partnership, existant selon les lois des Îles Caïman, ayant son siège social au 190, Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Îles Caïman, immatriculé au Registrar of Limited Partnership des Îles Caïman sous le numéro WK-47430,

dûment représenté par Monsieur Urbain Gwiza, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

2) Blackstone Capital Partners (Cayman) VI IT-A L.P., un exempted limited partnership, existant selon les lois des Îles Caïman, ayant son siège social au 190, Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Îles Caïman, immatriculé au Registrar of Exempted Limited Partnership des Îles Caïman sous le numéro WK-68503,

dûment représenté par Monsieur Urbain Gwiza, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

3) Blackstone Capital Partners (Cayman) VI IT-B L.P., un exempted limited partnership, existant selon les lois des Îles Caïman, ayant son siège social au 190, Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Îles Caïman, immatriculé au Registrar of Exempted Limited Partnership des Îles Caïman sous le numéro WK-68509,

dûment représenté par Monsieur Urbain Gwiza, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, et,

4) Blackstone Capital Partners (Cayman) VI IT-C L.P., un exempted limited partnership, existant selon les lois des Îles Caïman, ayant son siège social au 190, Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Îles Caïman, immatriculé au Registrar of Exempted Limited Partnership des Îles Caïman sous le numéro WK-68506,

dûment représenté par Monsieur Urbain Gwiza, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

Lesdites procurations, paraphées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

Les comparantes sont tous les actionnaires représentant l'intégralité du capital social de Blackstone Perpetual Topco S.à r.l. (ci-après la "Société"), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B173.008, constituée selon acte reçu par Maître Henri Hellinckx, prénommé, en date du 22 novembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 4 janvier 2013 sous le numéro 21. Les statuts ont été modifiés la dernière fois en date du 30 juin 2014 suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, prénommé, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 18 septembre 2014 sous le numéro 2520.

Les comparantes représentant l'intégralité du capital social déclarent avoir renoncé à toute formalité de convocation. L'assemblée générale des associés est ainsi régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points figurant à l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Réduction du capital social de la Société d'un montant de deux millions huit cent quatre-vingt-cinq mille sept cent trente-trois euros et soixante-seize centimes (EUR 2.885.733,76) afin de le réduire de son montant actuel de dix millions trois cent quatre-vingt-sept mille trois cent quatre-vingt-sept euros et un cent (EUR 10.387.387,01) jusqu'à sept millions cinq cent un mille six cent cinquante-trois euros et vingt-cinq centimes (EUR 7.501.653,25) par l'annulation de deux cent quatre-vingt-huit millions cinq cent soixante-treize mille trois cent soixante-seize (288.573.376) parts sociales de la Société d'une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) chacune, détenus temporairement par la Société.

2. Modification de l'article 5.1 des statuts de la Société.

3. Décision de conférer tous pouvoirs au conseil d'administration de la Société afin d'exécuter, pour et au nom de la Société, tous les documents, accords, certificats, instruments et faire tout ce qui est nécessaire dans le cadre de l'annulation des actions.

Après l'assemblée générale des associés adopte les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de réduire le capital social de la Société d'un montant de deux millions huit cent quatre-vingt-cinq mille sept cent trente-trois euros et soixante-seize centimes (EUR 2.885.733,76) afin de le réduire de son montant actuel de dix millions trois cent quatre-vingt-sept mille trois cent quatre-vingt-sept euros et un cent (EUR 10.387.387,01) jusqu'à sept millions cinq cent un mille six cent cinquante-trois euros et vingt-cinq centimes (EUR 7.501.653,25) par l'annulation de trois millions cent soixante-onze mille cent trente-six (3,171,136) parts sociales de catégorie A, trois millions cent soixante-onze mille cent trente-six (3,171,136) parts sociales de catégorie B, trois millions cent soixante-onze mille cent trente-six (3,171,136) parts sociales de catégorie C, trois millions cent soixante-onze mille cent trente-six (3,171,136) parts sociales de catégorie D, trois millions cent soixante-onze mille cent trente-six (3,171,136) parts sociales de catégorie E, trois millions cent soixante-onze mille cent trente-six (3,171,136) parts sociales de catégorie F, trois millions cent soixante-onze mille cent trente-six (3,171,136) parts sociales de catégorie G, trois millions cent soixante-onze mille cent trente-six (3,171,136) parts sociales de catégorie H, trois millions cent soixante-onze mille cent trente-six (3,171,136) parts sociales de catégorie I et deux cent soixante millions trente-trois mille cent cinquante-deux (260,033,152) parts sociales de catégorie J de la Société d'une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune, détenues temporairement par la Société.

Les parts sociales sont détenues comme suit:

Blackstone Family Investment Partnership (Cayman) VI - ESC L.P., prédésignée:

vingt mille six cent huit (20.608) parts sociales de catégorie A,

vingt mille six cent huit (20.608) parts sociales de catégorie B,

vingt mille six cent huit (20.608) parts sociales de catégorie C,

vingt mille six cent huit (20.608) parts sociales de catégorie D,

vingt mille six cent huit (20.608) parts sociales de catégorie E,

vingt mille six cent huit (20.608) parts sociales de catégorie F,

vingt mille six cent huit (20.608) parts sociales de catégorie G,

vingt mille six cent huit (20.608) parts sociales de catégorie H,

vingt mille six cent huit (20.608) parts sociales de catégorie I,

un million six cent quatre-vingt-neuf mille huit cent cinquante-six (1.689.856) parts sociales de catégorie J,

2.- Blackstone Capital Partners (Cayman) VI IT-A L.P., prédésignée

deux millions sept cent trente-neuf mille neuf cent neuf (2.739.909) parts sociales de catégorie A,

deux millions sept cent trente-neuf mille neuf cent neuf (2.739.909) parts sociales de catégorie B,

deux millions sept cent trente-neuf mille neuf cent neuf (2.739.909) parts sociales de catégorie C,

deux millions sept cent trente-neuf mille neuf cent neuf (2.739.909) parts sociales de catégorie D,

deux millions sept cent trente-neuf mille neuf cent neuf (2.739.909) parts sociales de catégorie E,

deux millions sept cent trente-neuf mille neuf cent neuf (2.739.909) parts sociales de catégorie F,

deux millions sept cent trente-neuf mille neuf cent neuf (2.739.909) parts sociales de catégorie G,

deux millions sept cent trente-neuf mille neuf cent neuf (2.739.909) parts sociales de catégorie H,

deux millions sept cent trente-neuf mille neuf cent neuf (2.739.909) parts sociales de catégorie I,

deux cent vingt-quatre millions six cent soixante-douze mille cinq cent trente-huit (224.672.538) parts sociales de catégorie J,

3.- Blackstone Capital Partners (Cayman) VI IT-B L.P., prédésignée,

deux millions sept cent quarante-deux millions cinq cent six (2.742.506) parts sociales de catégorie A,

deux millions sept cent quarante-deux millions cinq cent six (2.742.506) parts sociales de catégorie B,

deux millions sept cent quarante-deux millions cinq cent six (2.742.506) parts sociales de catégorie C,

deux millions sept cent quarante-deux millions cinq cent six (2.742.506) parts sociales de catégorie D,

deux millions sept cent quarante-deux millions cinq cent six (2.742.506) parts sociales de catégorie E,

deux millions sept cent quarante-deux millions cinq cent six (2.742.506) parts sociales de catégorie F,

deux millions sept cent quarante-deux millions cinq cent six (2.742.506) parts sociales de catégorie G,

deux millions sept cent quarante-deux millions cinq cent six (2.742.506) parts sociales de catégorie H,

deux millions sept cent quarante-deux millions cinq cent six (2.742.506) parts sociales de catégorie I,

deux cent vingt-quatre millions huit cent quatre-vingt-cinq mille quatre cent quatre-vingt-douze (224.885.492) parts sociales de catégorie J,

4.- Blackstone Capital Partners (Cayman) VI IT-C L.P., prédésignée,
 deux millions sept cent quarante mille cinq cent cinquante-deux (2.740.552) parts sociales de catégorie A,
 deux millions sept cent quarante mille cinq cent cinquante-deux (2.740.552) parts sociales de catégorie B,
 deux millions sept cent quarante mille cinq cent cinquante-deux (2.740.552) parts sociales de catégorie C,
 deux millions sept cent quarante mille cinq cent cinquante-deux (2.740.552) parts sociales de catégorie D,
 deux millions sept cent quarante mille cinq cent cinquante-deux (2.740.552) parts sociales de catégorie E,
 deux millions sept cent quarante mille cinq cent cinquante-deux (2.740.552) parts sociales de catégorie F,
 deux millions sept cent quarante mille cinq cent cinquante-deux (2.740.552) parts sociales de catégorie G,
 deux millions sept cent quarante mille cinq cent cinquante-deux (2.740.552) parts sociales de catégorie H,
 deux millions sept cent quarante mille cinq cent cinquante-deux (2.740.552) parts sociales de catégorie I,
 deux cent vingt-quatre millions sept cent vingt-cinq mille deux cent soixante-quatre (224.725.264) parts sociales de catégorie J,

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée générale des associés décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

“Das Gesellschaftskapital der Gesellschaft beträgt sieben Millionen fünfhunderteintausend sechshundertdreißig Euro und fünfzig Cent (EUR 7.501.653,25), aufgeteilt in

- acht Millionen zweihundertdreißigtausend fünfhundertfünfundzig (8.243.575) Klasse A Anteile,
 - acht Millionen zweihundertdreißigtausend fünfhundertfünfundzig (8.243.575) Klasse B Anteile,
 - acht Millionen zweihundertdreißigtausend fünfhundertfünfundzig (8.243.575) Klasse C Anteile,
 - acht Millionen zweihundertdreißigtausend fünfhundertfünfundzig (8.243.575) Klasse D Anteile,
 - acht Millionen zweihundertdreißigtausend fünfhundertfünfundzig (8.243.575) Klasse E Anteile,
 - acht Millionen zweihundertdreißigtausend fünfhundertfünfundzig (8.243.575) Klasse F Anteile,
 - acht Millionen zweihundertdreißigtausend fünfhundertfünfundzig (8.243.575) Klasse G Anteile,
 - acht Millionen zweihundertdreißigtausend fünfhundertfünfundzig (8.243.575) Klasse H Anteile,
 - acht Millionen zweihundertdreißigtausend fünfhundertfünfundzig (8.243.575) Klasse I Anteile,
 - sechshundertfünfundzig Millionen neuhundertdreißigtausend einhundertfünzig (675.973.150) Klasse J Anteile,
- mit jeweils einem Nominalwert von einem Cent (EUR 0.01) pro Anteil und mit solchen Rechten und Verpflichtungen, wie in dieser Satzung dargelegt.

Jeder Anteil berechtigt zu einer Stimme an ordentlichen und außerordentlichen Generalversammlungen.“

Troisième résolution

Dans la mesure requise, l'assemblée générale décide de conférer tous pouvoirs au(x) gérant(s) de la Société afin d'exécuter, pour et au nom de la Société, tous les documents, accords, certificats, instruments et de faire tout ce qui est nécessaire dans le cadre de l'annulation des parts sociales.

Frais et Dépenses

Le montant des frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature qui incombent à la Société en raison de cet acte est évalué à environ EUR 2.500,-.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande des comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; et qu'à la demande des mêmes comparantes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire des comparantes connues du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire des comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: U. GWIZA et D. KOLBACH.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 18 novembre 2015. Relation: 1LAC/2015/36258. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 3 décembre 2015.

Référence de publication: 2015200028/298.

(150224394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2015.

AKT Holdings S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 138.175.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and fifteen, on the second day of December.

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

APPEARED:

AKT Investments S.à r.l., a société à responsabilité limitée formed and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 138.485, having its registered office at 58, rue Charlse Martel, L-2134 Luxembourg, Grand-Duchy Luxembourg, (the "Principal"),

represented by Mr. Julien DEMELIER-MOERENHOUT, lawyer, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the "Proxy") acting on behalf of the Principal by virtue of a proxy given under private seal, which, after having been signed "ne varietur" by the Proxy of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Proxy, acting in the said capacity, has requested the notary to state:

I.- That "AKT Holdings S.à r.l.", is a société à responsabilité limitée existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 138.175, having its registered office at 58, rue Charlse Martel, L-2134 Luxembourg, Grand-Duchy Luxembourg, incorporated pursuant to a deed dated 18 April 2008 before Me Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial C") number 1274 dated 25 May 2008 (the "Company"),

the articles of association of the Company have been amended several times and the last time pursuant to a deed of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, on 20 February 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 694 dated 31 March 2009.

II.- That the subscribed share capital of the Company is fixed at one hundred eighty-eight thousand three hundred seventy-four Euro and twenty-five Euro cents (EUR 188,374.25.-) represented by eighteen million eighty hundred thirty-seven thousand four hundred twenty-five (18,837,425) Shares divided into nine hundred two thousand nineteen (902,019) Ordinary Shares, fourteen million four hundred thirty-two thousand two hundred ninety-two (14,432,292) Class A Preference Shares and three million five hundred three thousand one hundred fourteen (3,503,114) Class B Preference Shares, all in registered form with a par value of one cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid-up.

III.- That the Principal declares to have full knowledge of the articles of association and the financial standings of the Company.

IV.- That the Principal holds all the shares of the Company and that as a sole shareholder declares explicitly to proceed with the dissolution of the Company.

V.- That the Principal, being sole owner of the shares and liquidator of the Company, declares:

- that all liabilities towards third parties known to the Company have been entirely paid or duly accounted for;
- regarding eventual liabilities presently unknown to the Company and not paid to date, that it will irrevocably assume the obligation to pay for such liabilities;
- that all assets have been realised, that all assets have become the property of the sole shareholder; with the result that the liquidation of the Company is to be considered closed;

VI.- That the shareholder's register of the Company has been cancelled.

VII.- That the Principal fully discharges the managers for their mandate up to this date.

VIII.- That the records and documents of the Company will be kept for a period of five (5) years at the offices of the dissolved Company.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is evaluated at approximately one thousand eight hundred Euros (EUR 1,800.-).

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with us the notary the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le deuxième jour du mois de décembre.

Par devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

AKT Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois luxembourgeoises, ayant son siège social au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 138.485 (le «Mandant»);

ici représentée par Monsieur Julien DEMELIER-MOERENHOUT, juriste, résidant au Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (le «Mandataire») agissant en sa qualité de mandataire spécial du Mandant en vertu d'une procuration signée sous seing privé, laquelle, après avoir été signée «ne varietur» par le Mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistré avec lui.

Le Mandataire, agissant ès-qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société à responsabilité limitée «AKT Holdings S.à r.l.», est une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois luxembourgeoises ayant son siège social au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 138.175, constituée le 19 avril 2008 selon un acte passé par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial C»), numéro 1274 en date du 26 mai 2008 (la «Société»),

les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et la dernière fois selon un acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, le 20 février 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 694 en date du 31 mars 2009.

II.- Que le capital social de la Société est fixé à cent quatre-vingt-huit mille trois cent soixante-quatorze euros et vingt-cinq centimes d'euro (EUR 188.374,25.-) représenté par dix-huit millions huit cent trente-sept mille quatre cent vingt-cinq (18.837.425) Parts Sociales divisées en neuf cent deux mille dix-neuf (902.019) Parts Sociales Ordinaires, quatorze millions quatre cent trente-deux mille deux cent quatre-vingt-douze (14.432.292) Parts Sociales Préférentielles de Classe A et trois millions cinq cent trois mille cent quatorze (3.503.114) Parts Sociales Préférentielles de Classe B, toutes sous forme nominative, d'une valeur nominale de un centime (EUR 0,01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

III.- Que le Mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite Société.

IV.- Que le Mandant est le propriétaire de toutes les parts sociales de la Société et qu'en tant qu'associé unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la Société.

V.- Que le Mandant, agissant tant en sa qualité de liquidateur de la Société, qu'en tant qu'associé unique, déclare:

- que tous les passifs connus de la Société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés;
- par rapport à d'éventuels passifs, actuellement inconnus de la Société et non payés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les payer,
- que tous les actifs ont été réalisés, que tous les actifs sont devenus la propriété de l'associé unique; de sorte que la liquidation de la Société est à considérer comme clôturée.

VI.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des associés de la Société.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les gérants de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VIII.- Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq (5) ans aux bureaux de la Société.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à mille huit cents euros (EUR 1.800,-)

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: J. DEMELIER-MOERENHOUT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 4 décembre 2015. 2LAC/2015/27758. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 10 décembre 2015.

Référence de publication: 2015200003/117.

(150224990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2015.

Amaris Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 168.753.

L'an deux mille quinze, le deux décembre.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, soussigné.

Se réunit

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «Amaris Group S.A.», ayant son siège social à L-1150 Luxembourg, 291, Route d'Arlon, R.C.S. Luxembourg section B numéro 168.753, constituée suivant acte reçu le 27 avril 2012 sous la dénomination de O2F S.à R.L., suivant acte reçu par Maître Arendorff, Notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C n° 1533 du 19 juin 2012, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois en date du 8 octobre 2015 suivant acte reçu par le Notaire instrumentant, non encore publié au Mémorial C.

L'assemblée est présidée par Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Henri DA CRUZ, employé, demeurant professionnellement à Junglinster.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Il appert de la liste de présence que les quarante-deux millions cinq cent cinquante-trois mille deux cents (42.553.200) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social de la Société du Luxembourg en Suisse et, par conséquent, changement de nationalité de la Société, sous réserve de l'homologation de ce transfert de siège par les autorités suisses compétentes.

2. Détermination du siège social à Vernier en Suisse.

3. Détermination de la forme sociale et, par conséquent, de la raison sociale de la Société en vertu des lois suisses, modification et refonte subséquente des statuts de la Société conformément aux prescriptions de la loi suisse.

4. Conversion de la devise d'expression du capital social de la Société de EUR en CHF.

5. Délibération que par le transfert du siège social la Société n'est pas dissoute au Luxembourg ni liquidée et gardera sa personnalité juridique, en conséquence ce transfert comportera aussi le transfert en Suisse de tous ses avoirs, de tout l'actif et de tout le passif, tout compris et rien omis.

6. Approbation d'une situation comptable arrêtée au 27 novembre 2015.

8. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes.

9. Nomination d'un représentant ad hoc au Luxembourg pour s'occuper sur place de tous les devoirs légaux, administratifs, fiscaux et prester tout autre service qui peut encore se manifester dans le Grand-Duché de Luxembourg en conséquence des délibérations sur les points ci-dessus.

10. Acceptation de la démission de tous les titulaires de fonctions dans les organes sociaux, vote de leur quitus.

11. Nominations des nouveaux administrateurs

12. Soumission des décisions proposées sous les points 1 à 11 de l'ordre du jour à la condition résolutoire du refus du transfert du siège social de la Société par l'autorité suisse.

13. Divers.

IV.- L'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la Société du Luxembourg en Suisse et, par conséquent, de reconnaître le changement de nationalité de la Société avec transformation d'entité de droit luxembourgeois en une entité de droit Suisse, sous réserve de l'homologation de ce transfert de siège par les autorités suisses compétentes;

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'établir le siège social de la Société en Suisse au 16, Chemin des Coquelicots, CH-1214 Vernier (Suisse), et de conserver tous les livres et dossiers comptables de la Société au siège social.

Troisième résolution

L'assemblée décide:

- de changer la forme sociale de la Société en une société anonyme soumise aux dispositions légales et réglementaires applicables aux "sociétés anonymes" de droit suisse;
- adapter la dénomination de «AMARIS GROUP SA».
- de modifier et de procéder à une refonte des statuts de la Société afin de les conformer aux prescriptions de la loi suisse (une version des nouveaux statuts restera annexée au présent acte et sera enregistrée avec celui-ci).

Quatrième résolution

L'assemblée décide de:

- convertir le capital social de 100.000,- EUR (cent mille euros) en cent neuf mille deux cent soixante-trois francs suisses (109.263 - CHF), au taux de 1,- EUR = 1,09263 CHF; et décide de fixer le capital social à cent mille francs suisses (100.000,- CHF) et allouer le solde à une réserve spéciale, sans création ni émission de nouvelles actions.

Cinquième résolution

L'assemblée décide que, et par le transfert de son siège social en Suisse, la Société emporte en Suisse tous ses avoirs, tout son actif et tout son passif, tout compris et rien excepté, sans dissolution de la Société et sans qu'il soit procédé à sa liquidation, qui continuera d'exister dorénavant sous la nationalité suisse avec le maintien de sa personnalité morale.

Sixième résolution

L'assemblée examine et approuve une situation comptable arrêtée en date du 27 novembre 2015 tels que soumise à l'assemblée par le conseil d'administration.

Cette situation comptable est à considérer comme comptes de clôture au Luxembourg et en même temps comme comptes d'ouverture en Suisse, comme pays d'accueil, une copie de ladite situation comptable, après signature «ne varietur» par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps avec l'acte.

Septième résolution

L'assemblée vote la décharge pleine et entière aux membres du Conseil d'administration et au commissaire aux comptes en fonction pour l'exécution de leurs fonctions jusqu'à la date de ce jour.

Huitième résolution

L'assemblée confère à la société «Initium Corporate Services S.A.», avec siège social à L-1931 Luxembourg, 45, avenue de la Liberté, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 152.940 tout pouvoir pour représenter la Société au Grand-Duché de Luxembourg devant toutes les instances administratives, fiscales et autres, nécessaires ou utiles relativement aux formalités et actes restant encore à accomplir en relation avec le transfert du siège et l'abandon de sa nationalité.

Neuvième résolution

L'assemblée accepte la démission des administrateurs et du Commissaire aux comptes en fonction jusqu'à présent, confirmant que quitus leur est donné pour l'exercice de leurs fonctions jusqu'à ce jour;

Dixième résolution

L'assemblée nomme comme nouveaux administrateurs:

- Monsieur Olivier BROURHANT, Directeur de société, né le 19 septembre 1974 à Montpellier (France), demeurant au 240 Chemin du Chable à F - 74140 Saint Cergues;
- Monsieur Olivier TISSEYRE, Directeur de société, né le 26 juin 1974 à Roanne, France, demeurant 10 Allée de Valbois, F-74160 Archamps;
- Monsieur Jean-François THUNET, Directeur de société, né le 20 juin 1972 à Gien, France, demeurant 6 rue de la Pêcherie, F-69250 Fleurieu sur Saône;
- Monsieur François LATOMBE, Directeur Administratif et Financier, né le 25 octobre 1979 à Nevers, France, demeurant 57, rue de Lyon, CH - 1203 Genève;
- Monsieur Xavier-Romain RAHM, Avocat, né le 27 mai 1980 à Hallau SH, demeurant au Chemin de l'Orée 3, CH - 1042 Assens.

Onzième résolution

L'assemblée décide de soumettre les résolutions prises ci-avant à la condition résolutoire du refus du transfert du siège social de la Société par l'autorité compétente suisse. Ce refus, pour quelque raison que ce soit, entraînera de plein droit la résolution rétroactive de ces décisions et le retour à la situation de la Société à la date d'aujourd'hui.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la Société en raison des présentes s'élève approximativement à 1.250,- EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, en l'étude du Notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Henri DA CRUZ, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 04 décembre 2015. Relation GAC/2015/10608. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2015200009/115.

(150224807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2015.

BR Asia III TMK 2 Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 168.055.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand fifteen, on the third day of December.

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing at Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

“BR Asia (Lux) III S.à r.l.”, société à responsabilité limitée, a company incorporated under the laws of Luxembourg in the form of a private limited liability company, having its registered office at L-1855 Luxembourg, 35a, avenue J.F. Kennedy, registered with the Luxembourg company and commercial register under number B 128964,

here represented by Mr. Julien DEMELIER-MOERENHOUT, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy after having been signed “ne varietur” by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as aforesaid, has requested the undersigned notary to record the following:

The appearing party is the Sole Shareholder of of “BR Asia III TMK 2 Holdings S.à r.l.”, Société à responsabilité limitée, having its registered office at 35a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg company and commercial register under number B 168055 incorporated by a deed of Maître Paul DECKER, then notary residing in Luxembourg Grand-Duchy of Luxembourg, on 1 March 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1271 on 22 May 2012. The articles of association of the Company have been most recently amended pursuant to a deed of the undersigned notary, on 21 May 2015, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1923 on 30 July 2015 (the “Company”).

The appearing party, represented as aforesaid, declares that it has full knowledge of the articles of incorporation and of the financial standing of the Company and decides to dissolve and liquidate the Company with immediate effect.

The subscribed capital of the company is set at twenty thousand US Dollars (USD 20,000.-), represented by five hundred (500) parts of forty US Dollars (USD 40,-) each, fully paid up.

Being the Sole Shareholder of the shares and liquidator of the Company the appearing party, represented as aforesaid, declares that all assets have been realised, and property of all assets has been transferred to the sole shareholder that any and all liabilities towards third parties known to the Company have been entirely paid or duly accounted for. Regarding any eventual liability presently unknown to the Company and not paid until the date of dissolution, the Sole Shareholder, irrevocably assumes the obligation to guarantee payment of any such liability, with the result that the liquidation of the Company is to be considered closed.

The Sole Shareholder, represented as aforesaid, gives discharge to to the managers and the auditor for their mandates up to this date.

That the Sole shareholder, represented as aforesaid, declares that the dissolution and liquidation of the Company is closed and that any registers of the Company recording the issuance of shares or any other securities shall be cancelled.

The corporate books and accounts of the Company will be kept for periods of five years at registered office of the Company.

In order to perform all the formalities relating to the registrations, the publications, the cancellations, the filing and all other formalities to be performed by virtue of the present deed, all powers are granted to the bearer of an authentic copy. However, no confusion of assets and liabilities between the dissolved Company and the share capital of, or reimbursement to the sole shareholder will be possible before the end of a period of thirty days (by analogy of the article 69 (2) of the law on commercial companies) from the day of publication and subject to the non-respect by any creditor of the dissolved Company of the granting of guarantees.

Costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be one thousand euros (EUR 1.000.-).

Statement

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le trois décembre.

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

BR Asia (Lux) III S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social au 35a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 128964,

ici représenté par Monsieur Julien DEMELIER-MOERENHOUT, juriste, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

«BR Asia III TMK 2 Holdings S.à r.l.», une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social au 35a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 168055, constituée suivant acte notarié de Maître Paul DECKER, alors notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 1^{er} mars 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1271 le 22 mai 2012. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte reçu par le notaire instrumentant, le 21 mai 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1923 au 30 juillet 2015 (la «Société»).

L'Associé Unique, représentée comme ci-avant, déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société et décide de dissoudre et de liquider la Société avec effet immédiat.

Le capital social de la Société est fixé à vingt mille dollars américains (USD 20,000.-) représenté par cinq cent (500) parts sociales de quarante dollars américains (USD 40.-) chacune.

En agissant en qualité de liquidateur de la Société, tant qu'en qualité d'Associé Unique, elle déclare que tous les passifs connus de la société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés, par rapport à d'éventuels passifs, actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les payer. Tous les actifs ont été réalisés, que tous les actifs deviendront la propriété de l'Associé Unique, de sorte que la liquidation de la société est à considérer comme clôturée.

Décharge pleine et entière est accordée par la comparant, représentée comme ci-avant, aux gérants et au réviseur d'entreprises agréé de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

L'Associé Unique, représentée comme ci-avant, déclare que la dissolution et liquidation de la Société sont clôturées et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission d'actions ou de tous autres titres seront annulés.

Les livres et comptes de la Société seront conservés pendant cinq ans au siège social.

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes. Toutefois, aucune confusion de patrimoine entre la Société dissoute et l'avoir social de ou remboursement à l'associé unique ne pourra se faire

avant le délai de trente jours (par analogie de l'article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales) à compter de la publication et sous réserve qu'aucun créancier de la Société présentement dissoute et liquidée n'aura exigé la constitution de sûretés.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué à mille euros (EUR 1.000,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé en l'étude à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. DEMELIER-MOERENHOUT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 04 décembre 2015. 2LAC/2015/27777. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 10 décembre 2015.

Référence de publication: 2015200042/113.

(150224824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2015.

BR Asia III TMK 3 Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 178.457.

DISSOLUTION

In the year two thousand fifteen, on the third day of December.

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing at Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

“BR Asia (Lux) III S.à r.l.”, société à responsabilité limitée, a company incorporated under the laws of Luxembourg in the form of a private limited liability company, having its registered office at L-1855 Luxembourg, 35a, avenue J.F. Kennedy, registered with the Luxembourg company and commercial register under number B 128964,

here represented by Mr. Julien DEMELIER-MOERENHOUT, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy after having been signed “ne varietur” by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as aforesaid, has requested the undersigned notary to record the following:

“BR Asia III TMK 3 Holdings S.à r.l.”, Société à responsabilité limitée, having its registered office at L-1855 Luxembourg, 35a, avenue J.F. Kennedy, registered with the Luxembourg company and commercial register under number B 178457 incorporated by a deed of Maître Paul DECKER, then notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, on 31 May 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2030 on 21 August 2013. The articles of association of the Company have been most recently amended pursuant to a deed of the undersigned notary dated on 30 January 2015, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 788 on 21 March 2015 (the “Company”). The appearing party, represented as aforesaid, declares that it has full knowledge of the articles of incorporation and of the financial standing of the Company and decides to dissolve and liquidate the Company with immediate effect.

The subscribed capital of the company is set at twenty thousand US Dollars (USD 20,000.-), represented by five hundred (500) parts of forty US Dollars (USD 40,-) each, fully paid up.

Being the Sole Shareholder of the shares and liquidator of the Company the appearing party, represented as aforesaid, declares that all assets have been realised, and property of all assets has been transferred to the sole shareholder that any and all liabilities towards third parties known to the Company have been entirely paid or duly accounted for. Regarding any eventual liability presently unknown to the Company and not paid until the date of dissolution, the Sole Shareholder, irrevocably assumes the obligation to guarantee payment of any such liability, with the result that the liquidation of the Company is to be considered closed.

The Sole Shareholder, represented as aforesaid, gives discharge to the managers and the auditor for their mandates up to this date.

That the Sole shareholder, represented as aforesaid, declares that the dissolution and liquidation of the Company is closed and that any registers of the Company recording the issuance of shares or any other securities shall be cancelled.

The corporate books and accounts of the Company will be kept for periods of five years at registered office of the Company.

In order to perform all the formalities relating to the registrations, the publications, the cancellations, the filing and all other formalities to be performed by virtue of the present deed, all powers are granted to the bearer of an authentic copy. However, no confusion of assets and liabilities between the dissolved Company and the share capital of, or reimbursement to the sole shareholder will be possible before the end of a period of thirty days (by analogy of the article 69 (2) of the law on commercial companies) from the day of publication and subject to the non-respect by any creditor of the dissolved Company of the granting of guarantees.

Costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be one thousand euros (EUR 1.000.-).

Statement

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le trois décembre.

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

BR Asia (Lux) III S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social au 35a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 128964,

ici représentée par Monsieur Julien DEMELIER-MOERENHOUT, juriste, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

«BR Asia III TMK 3 Holdings S.à r.l.», une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 35a, avenue J.F. Kennedy, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 178457, constituée suivant acte notarié de Maître Paul DECKER, alors notaire résidant à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 31 mai 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2030 le 21 août 2013. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant, le 30 janvier 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 788 au 21 mars 2015 (la «Société»).

L'Associé Unique, représentée comme ci-avant, déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société et décide de dissoudre et de liquider la Société avec effet immédiat.

Le capital social de la Société est fixé à vingt mille dollars américains (USD 20,000.-) représenté par cinq cent (500) parts sociales de quarante dollars américains (USD 40.-) chacune.

En agissant en qualité de liquidateur de la Société, tant qu'en qualité d'Associé Unique, elle déclare que tous les passifs connus de la société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés, par rapport à d'éventuels passifs, actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les payer. Tous les actifs ont été réalisés, que tous les actifs deviendront la propriété de l'Associé Unique, de sorte que la liquidation de la société est à considérer comme clôturée.

Décharge pleine et entière est accordée par la comparante, représentée comme ci-avant, aux gérants et au réviseur d'entreprises agréé de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

L'Associé Unique, représentée comme ci-avant, déclare que la dissolution et liquidation de la Société sont clôturées et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission d'actions ou de tous autres titres seront annulés.

Les livres et comptes de la Société seront conservés pendant cinq ans au siège social.

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes. Toutefois, aucune confusion de patrimoine entre la Société dissoute et l'avoir social de ou remboursement à l'associé unique ne pourra se faire avant le délai de trente jours (par analogie de l'article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales) à compter de la publication et sous réserve qu'aucun créancier de la Société présentement dissoute et liquidée n'aura exigé la constitution de sûretés.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué à mille euros (EUR 1.000,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé en l'étude à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. DEMELIER-MOERENHOUT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 04 décembre 2015. 2LAC/2015/27778. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 10 décembre 2015.

Référence de publication: 2015200043/113.

(150224825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2015.

BR Japan Core Plus TMK Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 117.658.

DISSOLUTION

In the year two thousand fifteen, on the third day of December.

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing at Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

“BR Japan Core Plus (Lux) S.à r.l.”, société à responsabilité limitée, a company incorporated under the laws of Luxembourg in the form of a private limited liability company, having its registered office at 35a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg company and commercial register under number B 117656,

here represented by Mr. Julien DEMELIER-MOERENHOUT, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy after having been signed “ne varietur” by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as aforesaid, has requested the undersigned notary to record the following:

“BR Japan Core Plus TMK Holdings S.à r.l.”, Société à responsabilité limitée, having its registered office at 35a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg company and commercial register under number B 117658 incorporated by a deed of Maître Paul BETTINGEN, then notary residing at Niederanven, Grand-Duchy of Luxembourg, on 6 July 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1689 on 9 September 2006. The articles of association of the Company have been most recently amended pursuant to a deed of the undersigned notary dated on 30 January 2015, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 811 on 24 March 2015 (the “Company”).

The appearing party, represented as aforesaid, declares that it has full knowledge of the articles of incorporation and of the financial standing of the Company and decides to dissolve and liquidate the Company with immediate effect.

The subscribed capital of the company is set at two million three hundred thirty-four thousand seven hundred twenty Japanese Yen (JPY 2,334,720.-), represented by twenty (20) parts of one hundred sixteen thousand seven hundred and thirty-six Japanese Yen (JPY 116,736.-) each, fully paid up.

Being the Sole Shareholder of the shares and liquidator of the Company the appearing party, represented as aforesaid, declares that all assets have been realised, and property of all assets has been transferred to the sole shareholder that any

and all liabilities towards third parties known to the Company have been entirely paid or duly accounted for. Regarding any eventual liability presently unknown to the Company and not paid until the date of dissolution, the Sole Shareholder, irrevocably assumes the obligation to guarantee payment of any such liability, with the result that the liquidation of the Company is to be considered closed.

The Sole Shareholder, represented as aforesaid, gives discharge to the managers and the auditor for their mandates up to this date.

That the Sole shareholder, represented as aforesaid, declares that the dissolution and liquidation of the Company is closed and that any registers of the Company recording the issuance of shares or any other securities shall be cancelled.

The corporate books and accounts of the Company will be kept for periods of five years at registered office of the Company.

In order to perform all the formalities relating to the registrations, the publications, the cancellations, the filing and all other formalities to be performed by virtue of the present deed, all powers are granted to the bearer of an authentic copy. However, no confusion of assets and liabilities between the dissolved Company and the share capital of, or reimbursement to the sole shareholder will be possible before the end of a period of thirty days (by analogy of the article 69 (2) of the law on commercial companies) from the day of publication and subject to the non-respect by any creditor of the dissolved Company of the granting of guarantees.

Costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be one thousand euros (EUR 1.000.-).

Statement

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le trois décembre.

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

«BR Japan Core Plus (Lux) S.à r.l.», une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social au 35a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 117656,

ici représentée par Monsieur Julien DEMELIER-MOERENHOUT, juriste, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

«BR Japan Core Plus TMK Holdings S.à r.l.», une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social au 35a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 117658, constituée suivant acte notarié de Maître Paul BETTINGEN, alors notaire résidant à Niederaanven, (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 6 Juillet 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1689 le 9 septembre 2006. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant, le 30 janvier 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 811 au 24 mars 2015 (la «Société»).

L'Associé Unique, représentée comme ci-avant, déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société et décide de dissoudre et de liquider la Société avec effet immédiat.

Le capital social de la Société est fixé à deux millions trois cent trente-quatre mille sept vingt Yen Japonais (JPY 2,334,720.-) représenté par vingt (20) parts sociales de cent seize mille sept cent trente-six Yen Japonais (JPY 116,736.-) chacune.

En agissant en qualité de liquidateur de la Société, tant qu'en qualité d'Associé Unique, elle déclare que tous les passifs connus de la société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés, par rapport à d'éventuels passifs, actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les payer. Tous les actifs ont été réalisés, que tous les actifs deviendront la propriété de l'Associé Unique, de sorte que la liquidation de la société est à considérer comme clôturée.

Décharge pleine et entière est accordée par la comparante, représenté comme ci-avant, aux gérants et au réviseur d'entreprises agréé de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

L'Associé Unique, représentée comme ci-avant, déclare que la dissolution et liquidation de la Société sont clôturées et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission d'actions ou de tous autres titres seront annulés.

Les livres et comptes de la Société seront conservés pendant cinq ans au siège social.

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes. Toutefois, aucune confusion de patrimoine entre la Société dissoute et l'avoir social de ou remboursement à l'associé unique ne pourra se faire avant le délai de trente jours (par analogie de l'article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales) à compter de la publication et sous réserve qu'aucun créancier de la Société présentement dissoute et liquidée n'aura exigé la constitution de sûretés.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué à mille euros (EUR 1.000,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé en l'étude à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. DEMELIER-MOERENHOUT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 04 décembre 2015. 2LAC/2015/27774. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 10 décembre 2015.

Référence de publication: 2015200044/114.

(150224822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2015.

BR Japan Core Plus TMK 3 Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 125.897.

DISSOLUTION

In the year two thousand fifteen, on the third day of December.

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing at Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

“BR Japan Core Plus (Lux) S.à r.l.”, société à responsabilité limitée, a company incorporated under the laws of Luxembourg in the form of a private limited liability company, having its registered office at 35a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg company and commercial register under number B 117656,

here represented by Mr. Julien DEMELIER-MOERENHOUT, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy after having been signed “ne varietur” by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as aforesaid, has requested the undersigned notary to record the following:

““BR Japan Core Plus TMK 3 Holdings S.à r.l.”, Société à responsabilité limitée, having its registered office at 35a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg company and commercial register under number B 125897 incorporated by a deed of Maître Paul BETTINGEN, then notary residing at Niederanven, Grand-Duchy of Luxembourg, on 19 March 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1071 on 6 June 2007. The articles of association of the Company have been amended for the last of Maître Paul DECKER, then notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, on 28 August 2014, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 3292 on 7 November 2014 (the “Company”).

The appearing party, represented as aforesaid, declares that it has full knowledge of the articles of incorporation and of the financial standing of the Company and decides to dissolve and liquidate the Company with immediate effect.

The subscribed capital of the company is set at two million three hundred thirty-four thousand eight hundred Japanese Yen (JPY 2,334,800.-), represented by one hundred (100) parts of twenty three thousand three hundred and forty-eight Japanese Yen (JPY 23,348.-) each, fully paid up.

Being the Sole Shareholder of the shares and liquidator of the Company the appearing party, represented as aforesaid, declares that all assets have been realised, and property of all assets has been transferred to the sole shareholder that any and all liabilities towards third parties known to the Company have been entirely paid or duly accounted for. Regarding any eventual liability presently unknown to the Company and not paid until the date of dissolution, the Sole Shareholder, irrevocably assumes the obligation to guarantee payment of any such liability, with the result that the liquidation of the Company is to be considered closed.

The Sole Shareholder, represented as aforesaid, gives discharge to the managers and the auditor for their mandates up to this date.

That the Sole shareholder, represented as aforesaid, declares that the dissolution and liquidation of the Company is closed and that any registers of the Company recording the issuance of shares or any other securities shall be cancelled.

The corporate books and accounts of the Company will be kept for periods of five years at registered office of the Company.

In order to perform all the formalities relating to the registrations, the publications, the cancellations, the filing and all other formalities to be performed by virtue of the present deed, all powers are granted to the bearer of an authentic copy. However, no confusion of assets and liabilities between the dissolved Company and the share capital of, or reimbursement to the sole shareholder will be possible before the end of a period of thirty days (by analogy of the article 69 (2) of the law on commercial companies) from the day of publication and subject to the non-respect by any creditor of the dissolved Company of the granting of guarantees.

Costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be one thousand two hundred euros (EUR 1.200.-).

Statement

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le trois décembre.

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

«BR Japan Core Plus (Lux) S.à r.l.», une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social au 35a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 117656,

ici représentée par Monsieur Julien DEMELIER-MOERENHOUT, juriste, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

«BR Japan Core Plus TMK 3 Holdings S.à r.l.», une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social au 35a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 125897, constituée suivant acte notarié de Maître Paul BETTINGEN, alors notaire résidant à Niederanven, (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 19 mars 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1071 le 6 juin 2007. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte de Maître Paul DECKER, alors notaire alors résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 28 août 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 3292 au 7 novembre 2014 (la «Société»).

L'Associé Unique, représentée comme ci-avant, déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société et décide de dissoudre et de liquider la Société avec effet immédiat.

Le capital social de la Société est fixé à deux millions trois cent trente-quatre mille huit cent Yen Japonais (JPY 2,334,800.-) représenté par cent (100) parts sociales de vingt-trois mille trois cent quarante-huit Yen Japonais (JPY 23,348.-) chacune.

En agissant en qualité de liquidateur de la Société, tant qu'en qualité d'Associé Unique, elle déclare que tous les passifs connus de la société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés, par rapport à d'éventuels passifs, actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les payer. Tous les actifs ont été réalisés, que tous les actifs deviendront la propriété de l'Associé Unique, de sorte que la liquidation de la société est à considérer comme clôturée.

Décharge pleine et entière est accordée par la comparante, représenté comme ci-avant, aux gérants et au réviseur d'entreprises agréé de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

L'Associé Unique, représentée comme ci-avant, déclare que la dissolution et liquidation de la Société sont clôturées et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission d'actions ou de tous autres titres seront annulés.

Les livres et comptes de la Société seront conservés pendant cinq ans au siège social.

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes. Toutefois, aucune confusion de patrimoine entre la Société dissoute et l'avoir social de ou remboursement à l'associé unique ne pourra se faire avant le délai de trente jours (par analogie de l'article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales) à compter de la publication et sous réserve qu'aucun créancier de la Société présentement dissoute et liquidée n'aura exigé la constitution de sûretés.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué à mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé en l'étude à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. DEMELIER-MOERENHOUT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 04 décembre 2015. 2LAC/2015/27776. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 10 décembre 2015.

Référence de publication: 2015200045/114.

(150224823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2015.

Cemtec S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9779 Eselborn, 20, Op der Sang.

R.C.S. Luxembourg B 165.017.

L'an deux mil quinze, le seize octobre

Par devant Maître Joëlle SCHWACHTGEN, notaire de résidence à Wiltz.

Ont comparu:

1. Monsieur Bart VANSEER, né à Hasselt le 10 janvier 1971, demeurant à L-9543 Wiltz, 61C, Route de Noertrange
2. Monsieur Philippe de HALLEUX, né à Wilrijk (B), le 20 janvier 1966, demeurant à B-3040 Sint-Agatha Rode, Veeweidestraat, 68, ici valablement représenté par Monsieur Bart VANSEER, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privée, donnée à Bruxelles (B) en date du 14 octobre 2015, laquelle procuration restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Lesquels comparants, présents ou tel que représentés, ont exposé au notaire:

- que la société à responsabilité limitée CEMTEC S.à r.l. a été constituée sous la dénomination Olinto Consulting S.à r.l. suivant acte reçu par le notaire Anja HOLTZ, alors de résidence à Wiltz, en date du 11 octobre 2011, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 59 du 7 janvier 2012.

Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 17 février 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 3 mai 2014 sous le numéro 1120.

- qu'elle est inscrite au Registre du commerce et des sociétés Luxembourg sous le numéro B 165.017,

- qu'elle a un capital de douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR) représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq (125 EUR) chacune,

- que le comparant sub 2, est le seul associé représentant l'intégralité du capital de la société à responsabilité limitée «Cemtec S.à r.l.» avec siège social à L-9779 Eselborn, 20, Op der Sang.

Ensuite les comparants, agissant comme prédit, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Cession de Parts

Monsieur Philippe de HALLEUX, prénommé, cède par les présentes cinquante (50) de ses cent (100) parts sociales à Monsieur Bart VANSEER, prénommé, qui accepte cette cession de parts.

Ladite cession prend effet à partir d'aujourd'hui.

Les parts cédées ne sont représentées par aucun titre, les cessionnaires sont, à partir de ce jour, subrogée dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées.

Prix

La présente cession de parts a eu lieu pour et moyennant le prix convenu entre parties que le cédant reconnaît et déclare avoir reçu du cessionnaire avant la signature du présent acte, ce dont quittance et titre de la part du cédant.

Acceptation de la cession de parts sociales

Monsieur Philippe DE HALLEUX, prénommé, déclare accepter cette cession, en tant que gérant, au nom de la société conformément aux dispositions de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales, il déclare qu'il n'a entre ses mains aucune opposition ni empêchement qui puisse arrêter l'effet de la susdite cession.

Suite à la prédite cession les parts sociales de la société sont répartis de la manière suivante:

- Monsieur Philippe DE HALLEUX, prénommé, cinquante parts sociales	50
- Monsieur Bart VANSEER, prénommé, cinquante parts sociales	50
Total: cent parts sociales	100

Première Résolution

Suite à la cession de parts ci-avant, les associés décident de modifier l'article relatif au capital social.

En conséquence l'article 6 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, souscrites comme suit:

1. Monsieur Bart VANSEER, cinquante parts sociales	50
2. Monsieur Philippe DE HALLEUX, cinquante parts sociales	50
Total: cent parts sociales	100

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.»

Deuxième Résolution

Les associés décident de modifier la dénomination sociale de Cemtec S.à r.l. en Build-App S.à r.l., et de modifier l'article des statuts y relatif:

« **Art. 2.** La société prend la dénomination de «Build-App S.à r.l.».

Troisième Résolution

Les associés décident de transférer le siège social de la société de Eselborn à L-9560 Wiltz, 58 Rue du X Septembre, et modifient par conséquence l'article 4, premier alinéa:

« **Art. 4. Premier alinéa.** Le siège social est établi dans la commune de Wiltz.»

Quatrième Résolution

Les associés décident d'élargir l'objet social, ainsi que de modifier l'article y relatif, qui aura la teneur suivante:

« **Art. 3.** La société a pour objet toutes prestations de services de consultance informatique et notamment, localement et internationalement le pilotage à la gestion de projets informatiques, l'accompagnement et le conseil aux clients sur différents projets, l'analyse des besoins, des problèmes d'implémentation, de formation, de maintenance, de support et d'évolution des logiciels.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

De plus, la société a encore pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion et la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera, l'acquisition, la cession, la mise en valeur de brevets et de licences y rattachées. La société

a également pour objet d'acquérir des immeubles pour compte propre. La société peut prêter et emprunter avec ou sans garantie, elle peut participer à la création et ou développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.»

Cinquième Résolution

Les associés nomment un deuxième gérant, à savoir Monsieur Bart VANSEER, prénommé, pour une durée indéterminée. La société sera valablement engagée par la signature individuelle de chaque gérant.

Estimation des frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à charge à raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de neuf cent cinquante euros (EUR 950,-).

Dont acte, fait et passé à Wiltz, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Vanseer B., Joëlle SCHWACHTGEN.

Enregistré à Diekirch, le 26 octobre 2015. Relation: DAC/2015/17805. Reçu soixante-quinze euros (75 €).

Le Receveur (signé): Tholl J.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société pour servir à des fins administratives.

Wiltz, le 3 novembre 2015.

Référence de publication: 2015199195/92.

(150224077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2015.

LaSalle Japan Logistics II L4, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 162.838.

In the year two thousand and fifteen, on the thirtieth day of November.

Before Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing at Sanem, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held

an Extraordinary General Meeting of the sole shareholder of "LaSalle Japan Logistics II L4, S.à r.l." (hereafter referred to as the "Company"), a "Société à responsabilité limitée", established at 41, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B number 162.838, incorporated by a deed of the undersigned notary on June 25, 2011, published in the Luxembourg Memorial C number 2364 on October 4, 2011 and whose Articles of Incorporation were never amended.

There appeared:

LaSalle Japan Logistics II S.à r.l., a "Société à responsabilité limitée" with registered office at 41, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under the number B 129.011 ("the Sole Shareholder"), hereby represented by Mr Dragos CIOACA, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on 26 November 2015, which proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder has declared and requested the undersigned notary to record the following:

I. - That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;

II.- That the agenda of the present Extraordinary General Meeting is the following:

1. Dissolution of the Company and decision to voluntarily put the Company into liquidation (voluntary liquidation),
2. Appointment of Alter Domus Liquidation Services S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company with registered office at 5, rue Guillaume Kroll in L-1882 Luxembourg as liquidator (the "Liquidator");
3. Determination of the powers of the Liquidator and the liquidation procedure of the Company; and
4. Miscellaneous.

III. The Sole Shareholder passes the following resolutions:

First resolution:

The Sole Shareholder resolves to dissolve the Company and to voluntarily put the Company into liquidation (voluntary liquidation).

Second resolution:

The Sole Shareholder resolves to appoint Alter Domus Liquidation Services S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company with registered office at 5, rue Guillaume Kroll in L-1882 Luxembourg, R.C.S Luxembourg B142389, as liquidator (the “Liquidator”).

Third resolution:

The Sole Shareholder resolves to confer to the Liquidator the powers set forth in articles 144 et seq. of the amended Luxembourg law on Commercial Companies dated 10 August 1915 (the “Law”).

The Sole Shareholder further resolves that the Liquidator shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the Sole Shareholder. The Liquidator may, under its sole responsibility, delegate its powers for specific defined operations or tasks, to one or several persons or entities.

The Sole Shareholder further resolves to empower and authorise the Liquidator, acting individually under its sole signature on behalf of the Company in liquidation, to execute, deliver and perform under any agreement or document which is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets.

The Sole Shareholder further resolves to empower and authorise the Liquidator to make, in its sole discretion, advance payments of the liquidation proceeds to the Sole Shareholder of the Company, in accordance with article 148 of the Law.

There being no further business on the Agenda, the meeting was thereupon closed.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, whom is known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person signed this original deed with us, the notary.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le trentième jour du mois de novembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, soussigné.

Se réunit

l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'associé unique de la Société à responsabilité limitée "LaSalle Japan Logistics II L4, S.à r.l." (la “Société”), ayant son siège social au 41, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 162.838, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 25 juin 2011, publié au Mémorial C numéro 2364 du 4 octobre 2011 et dont les statuts n'ont jamais été modifiés.

A comparu:

LaSalle Japan Logistics II S.à r.l., une société à responsabilité limitée avec siège social au 41, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 129.011 (l'Associé Unique),

ici représenté par Monsieur Dragos CIOACA, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 26 novembre 2015, ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- I. que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales du capital de la Société;
- II. l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Dissolution de la Société et décision de mettre volontairement la Société en liquidation (liquidation volontaire);
2. Nomination de Alter Domus Liquidation Services S.à r.l., une Société à Responsabilité Limitée de droit luxembourgeois ayant son siège au 5, rue Guillaume Kroll à L-1882 Luxembourg, en tant que liquidateur (le “Liquidateur”);
3. Détermination des pouvoirs du Liquidateur et de la procédure de liquidation de la Société;
4. Divers.

L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'Associé Unique décide de dissoudre la Société et de mettre volontairement la Société en liquidation (liquidation volontaire).

Deuxième résolution:

L'Associé Unique décide de nommer Alter Domus Liquidation Services S.à r.l., une Société à Responsabilité Limitée de droit luxembourgeois ayant son siège au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, R.C.S Luxembourg B142389 en tant que liquidateur (le "Liquidateur").

Troisième résolution:

L'Associé Unique décide d'attribuer au Liquidateur tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales, telle que modifiée (la "Loi").

L'Associé Unique décide en outre que le Liquidateur est autorisé à passer tous actes et à exécuter toutes opérations, en ce compris les actes prévus aux articles 145 de la Loi, sans autorisation préalable de l'Associé Unique. Le Liquidateur pourra déléguer, sous sa propre responsabilité, ses pouvoirs, pour des opérations ou tâches spécialement déterminées, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

L'Associé Unique décide en outre de conférer à et d'autoriser le Liquidateur, agissant individuellement par sa seule signature au nom de la Société en liquidation, à exécuter, délivrer et réaliser tout contrat ou document requis pour la liquidation de la Société et la disposition de ses actifs.

L'Associé Unique décide également de conférer à et d'autoriser le Liquidateur, à sa seule discrétion, à verser des avances sur le solde de liquidation à l'Associé Unique de la Société conformément à l'article 148 de la Loi.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande du comparant le présent acte est en langue anglaise, suivi d'une version française. A la demande du comparant et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire la présente minute.

A la demande du comparant et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Signé: D. CIOACA, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 2 décembre 2015. Relation: EAC/2015/28572. Reçu douze Euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2015199528/113.

(150223868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2015.

LogAxes Austria II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 6.588.100,00.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 2, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 131.735.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 8 octobre 2015, que:

- M. Mark Phillips, ayant son adresse professionnelle au 2, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, a démissionné de son mandat de gérant de la Société avec effet au 23 septembre 2015.

- Mme Alix van Ormelingen, ayant son adresse professionnelle au 2, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, a démissionné de son mandat de gérante de la Société avec effet au 8 octobre 2015.

- Mme Audrey Potier, ayant son adresse professionnelle au 2, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, a été nommée en tant que gérante de la Société avec effet au 8 octobre 2015.

- Mme Evita Stewart, ayant son adresse professionnelle au 2, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, a été nommée en tant que gérante de la Société avec effet au 8 octobre 2015.

Le conseil de gérance se compose donc comme suit au 8 octobre 2015:

- Marine Le Lan, Gérante

- Mme Evita Stewart, Gérante

- Mme Audrey Potier, Gérante

Pour extrait conforme,

A Luxembourg, le 10 décembre 2015.

Référence de publication: 2015200234/24.

(150224698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2015.

Fluxinvest International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 125.467.

—
CLOSURE OF LIQUIDATION

Il résulte d'un acte de clôture de liquidation reçu par le notaire Maître Martine SCHAEFFER, de résidence à Luxembourg, en date du 26 novembre 2015, enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 1^{er} décembre 2015, 2LAC/2015/27337, aux droits de soixante-quinze euro (75,- EUR), que la société anonyme FLUXINVEST INTERNATIONAL S.A. (en liquidation), ayant son siège social à 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 125.467, constitué en date du 7 mars 2007 par acte de Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, publié au Mémorial C, numéro 967 du 24 mai 2007.

La société a été mise en liquidation suivant acte du notaire instrumentaire en date du 27 février 2015, publié au Mémorial C, numéro 1107 du 28 avril 2015.

Après adoption du rapport du commissaire à la liquidation et les comptes de liquidation, l'assemblée générale donne pleine et entière décharge au liquidateur LISOLUX S.à r.l., et au commissaire à la liquidation CeDerLux-Services S.à r.l., ayant tous les deux leur siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

L'assemblée générale donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.

En conséquence l'assemblée générale prononce la clôture de la liquidation de la société FLUXINVEST INTERNATIONAL S.A. (en liquidation)

Les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq (5) ans à partir du jour de la liquidation auprès de FIDUCENTER S.A., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, inscrite au RCS Luxembourg sous le numéro B 62.780.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 11 décembre 2015.

Référence de publication: 2015200131/28.

(150225200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2015.

EKIAM Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-6720 Grevenmacher, 16, rue de l'Eglise.
R.C.S. Luxembourg B 135.627.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Gesellschafterbeschluss über die Gesellschafterversammlung der EKIAM Management S.à r. l.

Unter Verzicht auf sämtliche Form- und Fristvorschriften wurde eine Gesellschafterversammlung abgehalten und Folgendes beschlossen:

Die mit Gesellschaftsvertrag vom 21.12.2007 gegründete Gesellschaft soll zum 31.12.2014 beendet werden.

Der alleinige Geschäftsführer wird zum 31.12.2014 abberufen.

Der von der alleinigen Gesellschafterin bestellte Liquidator,

Wolfgang Albus,

Ulmenweg 5, D-27607 Langen,

wird angewiesen, die Liquidation beim RCSL anzuzeigen.

Der Liquidator hat von der alleinigen Gesellschafterin den Auftrag bekommen, die freiwillige Liquidation der Gesellschaft zum 11.12.2015 zu beenden.

Die Verwahrung der Gesellschaftsdokumente und Bücher für den gesetzlichen Zeitraum wird im Hause der alleinigen Gesellschafterin, Freya Albus, Ulmenweg 5, D-27607 Langen, erfolgen.

Es wurden keine weiteren Beschlüsse gefasst.

Das Protokoll wird genehmigt und wie folgt eigenhändig unterschrieben:

Grevenmacher, den 11.12.2015.

Wolfgang Albus / Freya Albus

Liquidator / Alleinige Gesellschafterin

Référence de publication: 2015200109/26.

(150225502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2015.

Isaac Newton S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 193.548.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale des actionnaires de la Société a décidé, en date du 2 décembre 2015, de prendre acte de la démission de Laurie Domecq de son poste d'administrateur de la Société avec effet au 2 décembre 2015.

L'assemblée générale des actionnaires de la Société a également décidé de qualifier les administrateurs existant en administrateurs de catégorie A, de fixer à cinq le nombre des administrateurs et de nommer les personnes suivantes en tant qu'administrateurs de catégorie B pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes annuels pour l'année financière se terminant en 2019:

- Koenraad Standaert, ayant son adresse professionnel au 34-36, Parc d'Activités Capellen, L-8308 Capellen, Grand-Duché de Luxembourg;

- David Luty, ayant son adresse professionnel au 34-36, Parc d'Activités Capellen, L-8308 Capellen, Grand-Duché de Luxembourg; et

- Johan Van Boxstael, ayant son adresse professionnel au 34-36, Parc d'Activités Capellen, L-8308 Capellen, Grand-Duché de Luxembourg.

Dès lors le conseil d'administration de la Société est composé comme suit:

- Graeme Jenkins, administrateur de catégorie A;

- Nahima Bared, administrateur de catégorie A;

- Koenraad Standaert, administrateur de catégorie B;

- David Luty, administrateur de catégorie B; et

- Johan Van Boxstael, administrateur de catégorie B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Isaac Newton S.A.

Référence de publication: 2015200181/28.

(150224566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2015.

LogAxes Austria III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 6.336.250,00.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 2, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 135.928.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 8 octobre 2015, que:

- M. Mark Phillips, ayant son adresse professionnelle au 2, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, a démissionné de son mandat de gérant de la Société avec effet au 23 septembre 2015.

- Mme Alix van Ormelingen, ayant son adresse professionnelle au 2, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, a démissionné de son mandat de gérante de la Société avec effet au 8 octobre 2015.

- Mme Audrey Potier, ayant son adresse professionnelle au 2, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, a été nommée en tant que gérante de la Société avec effet au 8 octobre 2015.

- Mme Evita Stewart, ayant son adresse professionnelle au 2, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, a été nommée en tant que gérante de la Société avec effet au 8 octobre 2015.

Le conseil de gérance se compose donc comme suit au 8 octobre 2015:

- Mme Marine Le Lan, Gérante

- Mme Audrey Potier, Gérante

- Mme Evita Stewart, Gérante

Pour extrait conforme,

A Luxembourg, le 10 décembre 2015.

Référence de publication: 2015200235/24.

(150224699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2015.
